

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D'IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 25 novembre 2013

INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

ARRETEE AU 30 JUIN 2013



GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX
SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D'IENA – 75116 PARIS
CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 25 novembre 2013

SOMMAIRE

<u>Page 3</u>	Déclaration de la personne physique assumant la responsabilité du rapport financier semestriel
<u>Page 4</u>	Rapport d'activité au 30 juin 2013
<u>Page 17</u>	Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle au 30 juin 2013
<u>Page 21</u>	Comptes consolidés au 30 juin 2013
<u>Page 26</u>	Annexe des comptes consolidés au 30 juin 2013



GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX
SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D' IENA – 75116 PARIS
CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 25 novembre 2013

DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE LA REDACTION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

(En application des articles 222-3 et 222-4 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

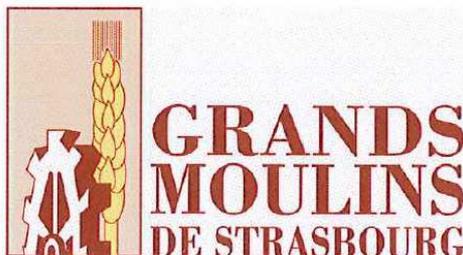
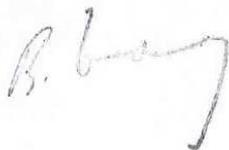
❖ Responsable du rapport financier semestriel

Bertrand LEARY
Président Directeur Général
de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

❖ Attestation du responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 4 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Bertrand LEARY
Président Directeur Général
de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.



GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D'IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 25 novembre 2013

RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2013



1. ACTIVITE CONSOLIDEE

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales modifié par le règlement CE n°297/2008 du 11 mars 2008 ainsi que des règlements européens suivants sur les normes IAS/IFRS, les états financiers consolidés du Groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG sont établis au 30 juin 2013 conformément aux normes comptables internationales. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (« International Financial Reporting Standards »), les IAS (« International Accounting Standards ») et leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêt. Le référentiel appliqué est disponible sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Les méthodes comptables et les modalités de calculs adoptées dans les états financiers intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états annuels au 31 décembre 2012. Les comptes semestriels sont établis conformément à la norme IAS 34 sous une forme condensée.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 18 novembre 2013 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Les nouvelles normes IFRS, interprétations et amendements, tels qu'adoptés par l'Union Européenne pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 ont été appliquées par la Société et n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation des actifs, passif, produits et charges.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations applicables de façon obligatoire pour les états financiers semestriels 2013 sont les suivants :

- Amendements à IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global ;
- IAS 19 Révisée (2011) – Avantages du personnel ;
- Améliorations annuelles (Cycle 2009-2011) – Améliorations annuelles
- Amendements à IFRS 7 – Informations à fournir – Compensation des actifs et passifs financiers ;
- IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur ;
- IFRIC 20 – Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert ;
- Amendements à IAS 12 – Impôts différés liés à des actifs réévalués ;

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne, dont l'application obligatoire est postérieure au 30 juin 2013, n'ont pas donné lieu à une application anticipée par le Groupe. Cela concerne essentiellement les normes suivantes :

- IAS 10 – Etats Financiers consolidés ;
- IFRS 11 – Accords conjoints ;
- IFRS 12 – information à fournir sur les participations dans d'autres entités ;
- IAS 28 Révisée (2011) – Participation dans des entreprises associées ;
- Amendement IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 – Transition ;

Les comptes sont présentés en milliers d'Euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées :

1. des droits de mouture et contingents
2. de rachat de clientèle
3. de logiciels utilisés par le groupe, enregistrés au coût d'acquisition et amortis sur douze mois selon le mode linéaire.

➤ **droits de mouture**

La création des contingents de droits de mouture remonte à l'année 1936. La répartition entre les moulins a été réalisée en fonction de l'écrasement réel de chacun des moulins à cette époque. La production de farines à destination du marché français est subordonnée à la détention de droits de mouture. La commercialisation hors de France de farines produites en France est libre.

Au 30 juin 2013, le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est propriétaire de 4.454.013 quintaux, soit une quantité identique à celle détenue à fin 2012.

Rappel du traitement retenu jusqu'en 2009

La mise en œuvre de la norme IAS-38, applicable jusqu'au 31 décembre 2012, permettait la revalorisation des droits de mouture à la juste valeur dans la mesure où il était établi qu'il existe un marché actif.

Les principales caractéristiques d'un marché actif, telles que déterminées par la norme 38.8 étaient les suivantes :

- l'homogénéité des biens ou éléments échangés sur ce marché ;
- la possibilité d'identifier facilement les acheteurs et les vendeurs ;
- un accès à l'information sur les prix des transactions.

L'analyse menée par le groupe du marché des droits de mouture l'avait conduit à considérer l'existence d'un marché actif jusqu'au 30 juin 2009.

Cette position était confortée par le fait :

- que le groupe disposait de valeurs de marchés transmises par l'ANMF, corroborées par des informations transmises par d'autres opérateurs auxquels s'adressait le groupe tels que des courtiers,
- que l'ensemble des meuniers ont accès à un marché leur permettant d'écouler ou d'acquérir facilement des droits de mouture.

Analyse du marché au 30 juin 2009 et conséquences en termes de valorisation des droits de mouture

Depuis le 30 juin 2009, et jusqu'au 31 décembre 2012, l'impossibilité de se référer à une valeur de marché pertinente, se matérialisant par la persistance des écarts de prix entre les valeurs fournies par l'ANMF et les valeurs obtenues des courtiers ou constatées à l'occasion d'opérations réalisées par des moulins du groupe, a amené le groupe à considérer que le marché n'était plus actif au sens de la norme IAS 38.

En conséquence, et conformément aux prescriptions du paragraphe 82 de la norme IAS 38, la juste valeur ne pouvant plus être déterminée par référence à un marché actif, la valeur comptable des droits de mouture avait été maintenue à son montant réévalué à la date de la dernière réévaluation faite par référence à un marché actif, c'est-à-dire sur une base de 5 €/quintal auquel un coefficient prudentiel de 10% avait été appliqué. Par ailleurs, les éventuelles acquisitions de droits de mouture réalisées par les sociétés du groupe depuis le 1^{er} janvier 2010 ont été valorisées à leur prix d'acquisition. Au 30 juin 2013, la valeur moyenne dans les comptes consolidés qui en découle s'élève à 4,49 €/quintal.

Evolution depuis le 1^{er} janvier 2013

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la norme IFRS 13 définit dans son annexe A le marché actif comme étant un « marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif et le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix ». Cette définition n'entraîne pas d'évolution majeure par rapport à celle posée par IAS 38 et n'est pas de nature à permettre de réviser l'approche du marché telle qu'elle a été retenue par la société lors de l'arrêté des comptes au 30 juin 2009.

Toutefois, le groupe dispose depuis 2013 d'états statistiques établis par l'organisme FRANCEAGRIMER récapitulant les prix pratiqués par les acteurs du secteur meunier en la matière ainsi que les volumes échangés. Les tendances qui découlent de ces états concordent avec celles reçues par ailleurs de la part de courtiers avec lesquels travaille habituellement le groupe. Le groupe va, à la lumière de ces éléments nouveaux, étudier la question du respect des critères posés par IAS 38.8 (rappelés par IFRS 13 Annexe A) sur la réalité d'un marché actif et réétudiera lors de l'arrêté des comptes 2013 sa position relative au traitement de ces actifs incorporels.

A titre d'information, la valeur moyenne pondérée des droits de mouture fournie par FRANCEAGRIMER au titre des transactions 2012 s'élève à 5,01 €/T quintal.

Immobilisations Financières

Les titres représentatifs de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des autres actifs financiers. En l'absence d'influence notable, ces titres sont classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » (AFS) prévue par IAS 39 dans la mesure où ils ne répondent pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers prévus par la norme. Ils sont initialement enregistrés au coût d'acquisition (ou leur valeur réévaluée en ce qui concerne les titres détenus par la société mère), puis évalués ultérieurement à leur juste valeur, lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat.

Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Pour les titres non cotés, la valeur d'inventaire est la juste valeur.

La participation détenue dans la société du groupe NEUHAUSER, BOULANGERIE NEUHAUSER, valorisée pour 1.634 K€ a fait l'objet d'une opération d'augmentation de capital au courant du premier semestre 2012, constituant un indice d'augmentation de la juste valeur de ces titres ainsi que de ceux de sa société holding, la société NEUHAUSER FINANCIERE SA. Ainsi une évaluation de la juste valeur a été appliquée sur la base d'une méthode multicritère intégrant l'application d'une décote de minorité.

Il en découle les revalorisations suivantes :

En milliers d'euros

Filiale	Valeur comptes sociaux	Revalorisation titres en 1990	Revalorisation titres en 2012	Valeur en consolidation au 31/12/2012	Valorisation au 30/06/2013	Ecart de revalorisation 2013
	I	II	III = I + II	III = I + II	IV	V = IV - III
NEUHAUSER FINANCIERE SA	4 097	-	1 595	5 692	5 692	-
BOULANGERIE NEUHAUSER	1 634	481	4 371	6 486	6 486	-
Total	5 731	481	5 966	12 178	12 178	-

Les prêts aux boulangers sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances libellées en devises non couvertes sont converties au taux de clôture. D'une manière générale, l'ensemble des contrats réalisés sur les marchés export sont libellés en euros, reportant au client importateur le risque devise sur les paiements effectués en dollars. L'impact des différentiels de change sur ces opérations sont supportés ou au bénéfice des clients.

Les provisions pour dépréciation des créances sont évaluées individuellement en fonction du risque encouru de non recouvrement. Cette appréciation tient compte de la garantie apportée par SOFRACAL en matière de recouvrement de créances sur les pays tiers.

LA TOULOUSAINNE DES FARINES est actuellement en litige avec l'un de ses clients. Ce litige porte sur une créance d'un montant de 2.800 K€. Des expertises ont été diligentées afin de déterminer le montant du préjudice. Dans cette attente, une action a été introduite contre le transporteur de la marchandise. Le groupe GMS estime la probabilité de sortie de ressources comme étant faible compte tenu des modalités de transfert des risques applicables à cette opération. Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre au 30/06/2013. Le risque d'impayé inhérent à ce litige étant en outre couvert par la garantie consentie par SOFRACAL.

Des créances export détenues par la société GMS NEGOCE ALIMENTAIRE représentant un encours de 3,2 M€ n'ont pas été provisionnées dans la mesure où elles font l'objet d'un plan d'apurement sur 4 ans. Celui-ci organise la mise en place d'une garantie ainsi que les modalités d'un apurement progressif de la créance incluant le versement de plusieurs traites et la compensation de la créance avec les commissions attribuées à ce client dans le cadre d'apports de marchés.

La mise en place du contrat d'affacturage décrit au § 1.6.2 se traduit par l'enregistrement au passif d'un emprunt à court terme supplémentaire de 12,7 M€ correspondant au montant de l'engagement auprès du Factor pour la part des créances ne donnant pas lieu à déconsolidation, minoré des fonds de réserve et paiements différés.

1.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés suivantes ont été intégrées au périmètre de consolidation au cours du 1^{er} semestre 2013 :

○ ACQUISITION DE SOCIETES

● BOULANGERIE DU MOULIN

- Siège : 44, Avenue Carnot 11100 NARBONNE (FRANCE)
- Activité : Boulangerie
- Date d'acquisition : Acquisition de 100 % des titres en septembre 2012
- Nombre d'actions détenues : 500 actions
- Valeur d'acquisition des titres : 1.500.000 €
- % de détention : 100,00 % par la société LA TOULOUSAINNE DES FARINES
- Méthode d'intégration : Intégration proportionnelle

- **MOULIN DE LA COTE DES ROSES**
 - Siège : 21, Avenue Pierre de Coubertin 11100 NARBONNE (FRANCE)
 - Activité : Boulangerie
 - Date d'acquisition : Acquisition de 100 % des titres en septembre 2012
 - Nombre d'actions détenues : 300 actions
 - Valeur d'acquisition des titres : 30.000 €
 - % de détention : 100,00 % par la société BOULANGERIE DU MOULIN
 - Méthode d'intégration : Intégration proportionnelle

Un écart d'acquisition d'un montant de 0,5 M€ a été dégagé dans le cadre de l'acquisition de BOULANGERIE DU MOULIN. Cet écart correspondant à un goodwill a été maintenu en immobilisation incorporelle.

○ **SORTIES DES SOCIETES LOEFFEL MÜHLEN ET LOEFFEL LOGISTIK**

En date du 20 juin 2013, le groupe GMS a conclu avec Monsieur LOEFFEL la sortie du sous-pôle LOEFFEL, composé des sociétés LOEFFEL MÜHLEN et LOEFFEL LOGISTIK.

Parallèlement la société LOEFFEL MÜHLEN a cédé à la société RHEINTAL MÜHLEN les titres de la société REISS, intégralement détenus par LOEFFEL MÜHLEN (cf. ci-après), ainsi qu'un terrain et une partie de sa clientèle.

○ **RACHAT DE LA SOCIETE REISS MÜHLEN**

Dans le cadre de la négociation de sortie du pôle LÖFFEL du groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG, les titres de la société REISS MÜHLEN ont été rachetés par la société RHEINTAL MÜHLE.

Les titres ont été valorisés dans le cadre des négociations avec la société LÖFFEL MÜHLEN à 1,5 M€. Cette valeur est inférieure à la valeur estimée des titres à la date d'acquisition sur la base d'une méthode établie sur la rentabilité future de la structure, soit 2,37 M€.

L'écart avec la valeur de marché des titres est constitué par le montant de l'endettement que le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG a repris dans ses comptes, soit 875 K€. Ce montant constitue un complément de prix à l'acquisition de la société REISS MÜHLEN qui, conformément à IFRS 3, a été imputé sur les capitaux propres – part du groupe.

1.1.1 SOCIETES CONSOLIDEES AU 30 JUIN 2013

Entreprise détenue	Siège	N° SIREN	Intérêt groupe	Intégration	Méthode (*)
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	Strasbourg (67)	552 095 598	100,00%	100,000%	IG
EUREXPAN	Strasbourg (67)	582 053 377	98,85%	100,000%	IG
FARINVEST	Strasbourg (67)	493 754 782	70,00%	100,000%	IG
GMS MEUNERIE	Strasbourg (67)	428 176 572	100,00%	100,000%	IG
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 945 701	95,08%	100,000%	IG
GMS ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 946 931	100,00%	100,000%	IG
GRANDS MOULINS AUBRY	Toul (54)	331 901 520	99,99%	100,000%	IG
RHEINTAL MÜHLE Gmbh	Stutensee (Allemagne)		100,00%	100,000%	IG
MÜHLENWERKE Gbr	Stutensee (Allemagne)		100,00%	100,000%	IG
REISS-MÜHLE Gmbh	Lörrach (Allemagne)		100,00%	100,000%	IG
SCI PORT DU RHIN	Strasbourg (67)	778 842 179	100,00%	100,000%	IG
SOCIETE MALTERIES D'ALSACE	Strasbourg (67)	348 350 257	50,00%	50,000%	IP
BACH MUHLE	Thann (68)	947 150 207	25,00%	25,000%	ME
LES MEULES DES FLANDRES	Vitry en Artois (62)	504 718 529	33,33%	33,333%	IP
S.M.D. PARTICIPATIONS	Chambly (60)	421 095 076	67,04%	100,000%	IG
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	Champagné (72)	326 152 337	67,04%	100,000%	IG
LA FOURNEE DU BOULANGER	Champagné (72)	517 911 343	67,04%	100,000%	IG
FARINES TRANS OUEST	Champagné (72)	522 895 648	33,52%	50,000%	ME
MOULINS DELIGNE	Chambly (60)	695 680 249	67,04%	100,000%	IG
TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	Bretigny sur Orge (91)	481 485 464	33,52%	50,000%	ME
DBP ILE DE FRANCE	Bretigny sur Orge (91)	521 192 302	53,63%	100,000%	IG
SCI AVENIR	Chambly (60)	420 967 234	67,04%	100,000%	IG
MOULINS BROCHET	Martigné Ferchaud (35)	343 087 565	23,46%	35,000%	IP
SCI LA FORGE	Martigné Ferchaud (35)	352 529 614	25,64%	38,250%	IP
MINOTERIE BELLES OUVRIERES	Clermont Créans (72)	419 412 705	37,99%	56,670%	IP
SCI LES BELLES OUVRIERES	Clermont Créans (72)	333 613 370	38,72%	57,750%	IP
MINOTERIE ESTAGER	Egletons (19)	308 428 606	67,04%	100,000%	IG
LES MOULINS PYRENEENS	Saverdun (09)	493 077 937	33,52%	33,520%	IP
LA TOULOUSAIN DES FARINES	Sallèles d'Aude (11)	398 300 285	33,51%	33,514%	IP
BOULANGERIE DU MOULIN	Narbonne (11)	384 110 870	33,51%	33,514%	IP
MOULIN DE LA COTE DES ROSES	Narbonne (11)	477 831 416	33,51%	33,514%	IP
MINOTERIE MERCIER CAPLA	Saverdun (09)	936 080 332	26,09%	26,085%	IP
DISTRIBUTION BOULANGERIE PATISSERIE	Saverdun (09)	413 889 882	14,77%	14,765%	IP

(*) I.G. : Intégration globale - I.P. : Intégration proportionnelle - M.E. : Mise en équivalence

La consolidation des comptes des différentes sociétés est pratiquée sur la base d'un arrêté au 30 juin 2013 reprenant les opérations réalisées sur le 1er semestre 2013.

La participation dans la société BOULANGERIE NEUHAUSER est passée sous le seuil de 20 % des droits de vote en 1990 ; Elle n'est donc plus retenue dans le périmètre de consolidation, mais la participation qui subsiste est estimée à sa valeur de consolidation à la date de sortie du périmètre de consolidation le 1er janvier 1990.

1.1.2. SOCIETES NON RETENUES DANS LE PERIMETRE

Les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation au 30 Juin 2013 car elles ne représentent qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle de l'ensemble consolidé.

- S.A. SOFRACAL ayant son siège social 61 avenue d'Iéna à 75116 PARIS détenue à hauteur de 13,79 % par la S.A. EUREXPAN Cette société est également exclue du périmètre de consolidation en raison de l'absence de contrôle exercé par le groupe, SOFRACAL étant détenue à plus de 80% par une autre entité.
- SOCIETE IMMOBILIERE DU SUD ayant son siège social 1, place Henry Levy 67000 STRASBOURG détenue à hauteur de 50% par la S.A. GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

1.2. PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION ET MODALITES DE CONSOLIDATION

Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés sont préparés selon le principe du coût historique. Toutefois, il est rappelé que la juste valeur est utilisée pour évaluer au bilan les immeubles de placement.

1.2.1. CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

La société a continué à appliquer les conventions générales comptables, et notamment le principe de continuité d'exploitation. Les condamnations de l'Autorité de la Concurrence sont théoriquement mises en recouvrement sans attendre la décision du recours en appel. Un avis de mise en recouvrement avait été adressé à la société en date du 15 mai 2012. Toutefois, les contacts pris par la société auprès des services en charge du recouvrement ont abouti à une limitation du montant mis en recouvrement (cf. point 1.7).

Si la condamnation devait être confirmée en appel, la société se verrait dans l'obligation de céder un certain nombre d'actifs non stratégiques et/ou hors exploitation pour dégager le financement nécessaire au paiement de l'amende.

Le reprofilage du pool bancaire (cf. point 1.6.2), la mise en place du contrat d'affacturage (cf. point précité) et le soutien apporté par la société-mère Sofracal permettront au groupe GMS de faire face à l'ensemble de ses besoins de financement.

Par ailleurs, la baisse de rentabilité observée au 30 juin 2013 s'explique par l'utilisation exclusive de blés de la récolte 2012/13 très chers qui n'a pu être intégralement répercutée sur la clientèle des moulins. L'évolution favorable des cours des matières premières sur la récolte 2013/14, ainsi que la progression des volumes vendus à l'export permettent d'observer une amélioration sensible des rentabilités des structures meunières à compter du second semestre 2013.

1.2.2. REGLES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

Les filiales et participations sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales et participations cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Par exception, compte tenu de difficultés techniques et de l'impact limité sur les comptes consolidés de ces opérations :

- Les acquisitions réalisées en septembre 2012 de 2 boulangeries n'ont été intégrées dans les comptes consolidés qu'au 1er janvier 2013.
- La cession du groupe LÖFFEL, finalisée fin juin 2013 a été comptabilisée dans les comptes au 1er janvier 2013, en l'absence de la mise à disposition d'arrêtés comptables à la date de changement de contrôle par la société.

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale, même si le pourcentage de détention est inférieur à 50%. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires, telles que les sociétés en participation, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient un pourcentage de droits de vote supérieur ou égal à 20 %. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la « quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ».

La liste des entités consolidées est présentée en 1.1.1.

Certaines sociétés ne sont pas consolidées pour des raisons développées en 1.1.2.

1.2.3. CHANGEMENT D'ESTIMATION

Aucun changement d'estimation n'a été réalisé au cours du 1^{er} semestre 2013

1. 3. CONTRIBUTION DES SOCIETES DU GROUPE AU CHIFFRE D'AFFAIRES ET AU RESULTAT

1.3.1. CONTRIBUTION AU CHIFFRE D'AFFAIRES

La contribution de chaque société du groupe au chiffre d'affaires consolidé est de :

Part de chiffre d'affaires en K€	1er semestre 2013	1er semestre 2012	Ecart 2013/2012
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	-	238	(238)
EUREXPAN	42	330	(288)
FARINVEST	-	-	-
GMS MEUNERIE	57 817	73 265	(15 448)
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	481	842	(361)
GMS ALIMENTAIRE	2 961	3 011	(50)
GRANDS MOULINS AUBRY	812	377	435
RHEINTAL MÜHLE GmbH	10 115	10 999	(885)
MÜHLENWERKE Gbr	-	-	-
LÖFFEL MÜHLEN GmbH		4 145	(4 145)
LOFFEL LOGISTIK		313	(313)
REISS-MÜHLE GmbH	4 504	3 864	640
SCI PORT DU RHIN	29	46	(17)
SOCIETE MALTERIES D'ALSACE	9 922	8 098	1 824
BACH MUHLE	-	-	-
LES MEULES DES FLANDRES	85	81	4
S.M.D. PARTICIPATIONS	-	-	-
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	9 766	8 472	1 294
LA FOURNEE DU BOULANGER	119	117	2
FARINES TRANS OUEST	-	-	-
MOULINS DELIGNE	17 280	14 810	2 470
TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	-	-	-
DBP ILE DE FRANCE	116	456	(340)
SCI AVENIR	-	-	-
MOULINS BROCHET	3 264	2 627	637
SCI LA FORGE	3	3	0
MINOTERIE BELLES OUVRIERES	3	7	(3)
SCI LES BELLES OUVRIERES	-	-	-
LES MOULINS PYRENEENS	-	-	-
MINOTERIE ESTAGER	5 053	4 330	723
LA TOULOUSAIN DES FARINES	4 653	7 439	(2 786)
BOULANGERIE DU MOULIN	162		162
MOULIN DE LA COTE DES ROSES	196		196
MINOTERIE MERCIER CAPLA	937	977	(40)
DISTRIBUTION BOULANGERIE PATISSERIE	203	180	23
	128 524	145 026	(16 502)

1.3.2. CONTRIBUTION AU RESULTAT

Le résultat déficitaire consolidé du groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG (part du groupe) s'éleve au 30 juin 2013 à – 3.952 K€ après 2.242 K€ de dotations aux amortissements et une provision pour impôt de 356 K€.

La contribution de chaque société du groupe au résultat consolidé part du groupe est de :

Part de résultat en K€	1er semestre 2013	Dont part amortissements 2013	1er semestre 2012	Ecart 2013/2012
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	1 297	660	1 099	198
EUREXPAN	(0)	-	28	(28)
FARINVEST	(0)	-	(0)	(0)
GMS MEUNERIE	(5 162)	22	(1 762)	(3 400)
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	(122)	1	6	(128)
GMS ALIMENTAIRE	243	13	413	(171)
GRANDS MOULINS AUBRY	(122)	48	112	(234)
RHEINTAL MÜHLE GmbH	343	131	(262)	605
MÜHLENWERKE Gbr	93	149	41	51
LÖFFEL MÜHLEN GmbH			(202)	202
LOFFEL LOGISTIK			(30)	30
REISS-MÜHLE GmbH	(72)	45	8	(80)
SCI PORT DU RHIN	1 245	3	28	1 217
SOCIETE MALTERIES D'ALSACE	605	111	624	(19)
BACH MUHLE	-	-	-	-
LES MEULES DES FLANDRES	(20)	24	(18)	(2)
S.M.D. PARTICIPATIONS	(125)	112	(321)	196
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	(59)	152	(260)	200
LA FOURNEE DU BOULANGER	(5)	8	1	(6)
FARINES TRANS OUEST	8	-	6	3
MOULINS DELIGNE	(328)	314	(109)	(219)
TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	7	-	0	7
DBP ILE DE FRANCE	(38)	1	(137)	100
SCI AVENIR	3	1	3	(0)
MOULINS BROCHET	(120)	87	(86)	(34)
SCI LA FORGE	11	14	9	1
MINOTERIE BELLES OUVRIERES	(7)	7	(4)	(3)
SCI LES BELLES OUVRIERES	(3)	3	(6)	2
MINOTERIE ESTAGER	127	174	85	42
LES MOULINS PYRENNEENS	(11)	-	(18)	8
LA TOULOUSAIN DES FARINES	(211)	102	105	(316)
BOULANGERIE DU MOULIN	(9)	4		(9)
MOULIN DE LA COTE DES ROSES	34	3		34
MINOTERIE MERCIER CAPLA	(98)	51	(33)	(66)
DISTRIBUTION BOULANGERIE PATISSERIE	3	3	(2)	5
	(2 494)	2 242	(681)	(1 813)

1.4. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE

Le groupe opère principalement dans le domaine de la meunerie, essentiellement sur les marchés Français Allemands et hors CEE.

L'activité sur ce métier est très concurrentielle. La politique de prix a permis une progression des prix moyens de vente pratiqués, toutefois, la baisse des volumes à l'export sur GMS MEUNERIE a fortement impacté le chiffre d'affaires du groupe. Par ailleurs, d'autres moulins ne sont pas saturés (MINOTERIE ESTAGER, MINOTERIE MERCIER CAPLA).

Le second pôle d'activité est représenté par l'activité de négoce de produits alimentaires. Celui-ci a connu sur le 1^{er} semestre 2013 une forte contraction de son chiffre d'affaires

Le 3^o pôle d'activité est représenté par la Malterie qui dispose d'un outil de production saturé à ce jour.

Le 4^o pôle d'activité est représenté par la fabrication de pâte d'arachide. C'est un marché mature à faible croissance. Son chiffre d'affaires est stable.

1.5. DESCRIPTION DE L'EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE DU GROUPE

Le second semestre 2013 se caractérise par une détente des prix des matières premières qui doit permettre à l'ensemble des structures meunières du groupe de retrouver des niveaux de marges satisfaisants.

1.5.1. GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

La holding du groupe poursuit les investissements nécessaires au renouvellement des outils mis en location gérance.

1.5.2. POLE MEUNERIE

Il est constitué des structures suivantes :

- GMS MEUNERIE
- GRANDS MOULINS AUBRY
- MOULINS REUNIS DE LA SARTHE
- MOULINS DELIGNE
- RHEINTAL MÜHLEN GMBH
- REISS-MÜHLE GMBH
- LA TOULOUSAIN DES FARINES
- MINOTERIE MERCIER CAPLA
- LES MEULES DES FLANDRES
- MOULINS BROCHET
- MINOTERIE ESTAGER

On relève la sortie du périmètre de la société LÖFFEL MÜHLEN.

1.5.3. AUTRES SOCIETES DU GROUPE

Pour les autres sociétés du groupe, le second semestre de l'année 2013 devrait être en phase avec le premier.

1.6. ELEMENTS SIGNIFICATIFS DU PREMIER SEMESTRE 2013

1.6.1. GARANTIE ACCORDEE PAR LA SOCIETE SOFRACAL AUX SOCIETES DU GROUPE

La société SOFRACAL a consenti une garantie pour l'ensemble des créances export détenues sur des sociétés liées directement ou indirectement à la personne de M BAKRI pour l'ensemble des sociétés du groupe concernées par ces encours.

La mise en place de cette garantie se justifiait par les actions entreprises par le groupe pour obtenir de M. Imad BAKRI le paiement des créances réalisées par son entremise et restées impayées à ce jour.

L'encours correspondant représentait pour le groupe un montant total de 58,3 M€ portant sur des encours détenus par les sociétés GMS MEUNERIE (41,4 M€ dont 22 M€ couvert par la mise en œuvre de la garantie au 31 décembre 2012), LA TOULOUSAIN DES FARINES (15,9 M€) et GMS NEGOCE ALIMENTAIRE (1 M€).

L'application du protocole signé entre la société GMS Meunerie et la société SOFRACAL s'est traduite au 31 décembre 2012 par la cession de créances identifiées pour un montant de 22 M€ à SOFRACAL. Pour l'acquisition de ces créances, la société SOFRACAL a, en application de l'article 1275 du Code civil, délégué à la société GMS Meunerie la créance qu'elle détenait sur la société GMS à hauteur de 22 M€.

Ainsi, la mise en œuvre partielle de cette garantie s'est traduite pour le groupe par :

- La réduction du compte courant créditeur SOFRACAL d'un montant de 22 M€ pour le porter de 23 M€ à 1 M€ ;
- La réduction des créances export figurant au bilan consolidé à due concurrence.

Des opérations de couverture, souscrites à la demande des clients importateurs et en lien avec les créances impayées ont été dénouées à la clôture. Des refacturations ont été établies à ce titre pour un montant de 3 M€ selon les usages établis avec les clients concernés. Elles rentrent dans le cadre de la garantie accordée par SOFRACAL.

Le montant des créances non compensées au 31 décembre 2012 et toujours ouvertes au 30 juin 2013 (soit 31,5 M€) sera couvert par les apports complémentaires en compte-courants mais également par le produit de la vente des titres GMS détenus par la société SOFRACAL au groupe ADVENS sous la réserve de la réalisation de conditions suspensives.

1.6.2. FINANCEMENT DU GROUPE

La société a engagé en 2012 une renégociation de son financement avec l'ensemble des partenaires bancaires intervenant dans le groupe et qui a débouché en octobre 2013 sur le reprofilage de son endettement ; le financement court-terme du groupe étant transformé en 2 prêts moyen-terme :

- Au niveau de GMS pour un montant de 33,7 M€ remboursable sur 5 ans sur la base d'une première échéance de 4,5 M€, suivi de 60 mensualités de 300 K€ et d'une mensualité *in fine* de 11,2 M€. En contrepartie de la mise en place de ce moyen-terme, les garanties suivantes ont été accordées :
 - nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société GMS Alimentaire ;
 - nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société RHEINTAL MUHLEN ;
 - nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société NEUHAUSER FINANCIERE ;
 - nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société BOULANGERIE NEUHAUSER.
- Au niveau de SMDP pour un montant de 2,45 M€ remboursable sur 5 ans comprenant une franchise d'un an puis sur la base de 45 mensualités de 54 K€. En contrepartie de la mise en place de ce prêt, le nantissement des titres détenus par la société SMDP dans la société LES MOULINS PYRENEENS a été donné en garantie.

Parallèlement, des contrats d'affacturage sont entrés en application dès février 2013 pour certaines filiales et portent sur les sociétés suivantes :

- GMS MEUNERIE
- Moulins DELIGNE
- Moulins Réunis de la Sarthe
- Minoterie ESTAGER
- GMS Alimentaire
- RHEINTAL MUHLEN GmbH

Le montant du financement qui découle de la mise en place de cet affacturage représente un montant d'environ 21 M€. Pour l'ensemble des structures françaises, il s'agit d'un affacturage avec subrogation, le groupe conservant le risque de recouvrement. La filiale RHEINTAL MUHLEN dispose d'un contrat d'affacturage déconsolidant, le risque relatif au recouvrement des créances cédées étant transféré au factor.

Par ailleurs, dans l'attente de la finalisation des négociations bancaires, les clauses de covenants relatifs à certains prêts n'avaient pas été activées. L'application de la clause de déchéance aurait eu comme impact sur l'arrêté au 30 juin 2013 un reclassement d'un montant de 1.720 K€ entre les « emprunts portant intérêts » et la « part à court terme des emprunts portant intérêts ».

Enfin, les apports en compte-courant réalisés par la société SOFRACAL du 1^{er} janvier au 30 septembre 2013 représentent un montant total de 10,1 M€.

1.6.3. EMPRUNT OBLIGATAIRE

Dans le cadre de son soutien apporté au groupe des Grands Moulins de Strasbourg, la société SOFRACAL a émis un emprunt obligataire de 2,5 M€ en avril 2013. Cette somme a été mise à disposition de la société par apport en compte courant d'associé.

1.6.4. APPORTS EN COMPTE-COURANT

La société SOFRACAL a procédé depuis le 1^{er} janvier 2013 à des apports en compte-courant complémentaires représentant un montant total de 10,1 M€ à fin septembre 2013.

1.6.5. RISQUE LIE A L'ENQUETE DE L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE SUR LE MARCHÉ DE LA BOULANGERIE ARTISANALE

Au cours de l'exercice 2012, Le groupe GMS, par l'intermédiaire des sociétés GRANDS MOULINS DE STRASBOURG et ESTAGER, a eu à répondre à différentes demandes d'informations émanant de l'Autorité de la Concurrence, dans le cadre de l'enquête ouverte en 2008 concernant le secteur de la boulangerie artisanale.

Le 22 février 2013 les Rapporteuses auprès de l'Autorité de la Concurrence notifiaient des griefs à l'ensemble des meuniers concernés par l'enquête parmi lesquels le groupe des Grands Moulins de Strasbourg.

L'ensemble des sociétés meunières concernées par la notification rejettent l'intégralité des griefs exposés.

S'agissant d'une procédure toujours en phase d'instruction, aucune sanction n'a été prononcée à ce stade.

1.6.6. ENTREE AU CAPITAL DU GROUPE G6M

Dans le prolongement des accords conclus avec le groupe ADVENS, SOFRACAL a annoncé le 28 mai 2013 la signature d'un accord de cession immédiate et partielle de ses titres GMS à la société G6M.

La société G6M, qui regroupe un consortium de coopératives françaises opérant notamment dans le domaine des céréales, prend ainsi une participation d'environ 4,98 % au capital de GMS, pour un montant de 2,5M€. Initiée par SOFRACAL, cette opération permettra de mettre à la disposition de GMS 2,5 millions d'euros de trésorerie complémentaire par apport en compte courant d'associé.

Parallèlement à cet accord, Monsieur LEARY, qui contrôle indirectement SOFRACAL, et G6M ont conclu un protocole prévoyant sous les mêmes conditions suspensives que celles affectant le protocole avec ADVENS :

- la conclusion par SOFRACAL d'une promesse de vente au bénéfice de G6M portant sur le solde de la participation détenue par SOFRACAL dans GMS, exerçable en octobre 2014, sous réserve du non exercice des promesses de vente et d'achat qui existeront entre SOFRACAL et le Groupe ADVENS à la suite des accords de décembre 2012 ; et
- la faculté pour Monsieur LEARY de faire procéder à une vente conjointe des participations de SOFRACAL et de G6M dans GMS, par le biais d'un mandat de vente confié à une banque d'affaires de son choix, dans le cas où la promesse de vente précitée ne serait pas exercée par G6M.

Ce protocole a pour but d'offrir une alternative supplémentaire à la transmission du groupe GMS, si ADVENS ne prend pas à terme le contrôle du groupe, en application de l'une ou l'autre des promesses au profit du groupe ADVENS.

Le communiqué complet en date du 28 mai 2013 relatif à l'entrée de la société G6M dans le capital de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est disponible sur le site internet du groupe.

1.6.7. VERIFICATION DE COMPTABILITE SUR LA SOCIETE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Début 2013, la société a fait l'objet d'une vérification sur pièces de la TVA déductible relative à l'année 2011. Cette vérification s'est conclue par l'absence de proposition de redressement.

Un contrôle fiscal s'est tenu fin juin 2013 portant sur la TVA, l'impôt sur les sociétés de la société GMS pour les années 2010 et 2011. Celui-ci s'est formalisé par l'établissement d'une proposition de rectification émise le 10 juillet 2013. La société a transmis ses réponses à l'Administration qui maintient une partie de ces propositions de rectifications.

La société continue de contester la plupart des rectifications proposées par l'Administration et a engagé une procédure de conciliation avec celle-ci. La société a néanmoins comptabilisé une provision correspondant au risque maximal relatif à ce contrôle, estimé par la société et son conseil.

1.6.8. CESSION DU MOULIN LÖFFEL MUHLEN

La société a cédé sa participation de 51 % dans la société Löffel Muhlen conformément à l'acte de cession de parts constaté devant notaire en date du 20 juin 2013. Le prix de cession fixé était de 1 €.

Les opérations entre le 1er janvier 2013 et la date de cession n'ont pas été intégrées dans les comptes semestriels, le groupe ne disposant pas d'informations suffisantes. Sur la base du dernier reporting transmis par la société au 31 mai 2013 (non audité), les principaux agrégats étaient les suivants :

- CA	3 973 k€
- Résultat d'exploitation	- 104 K€
- Résultat net	- 248 K€

L'impact de ces éléments sur les comptes semestriels est jugé non significatif et en tout état de cause, ceux-ci n'auraient aucun effet sur le résultat net consolidé dans la mesure où la perte constatée viendrait augmenter le résultat de cession.

Parallèlement à cette cession, la société LOEFFEL MUHLEN a cédé à la société RHEINTAL MUHLEN les titres qu'elle détenait dans la société REISS MÜHLE pour une valeur de 1,5 M€, son fonds de commerce pour 500 K€ HT et un terrain pour 150 K€. Le groupe

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG par le biais de sa holding, s'est engagé à reprendre l'endettement souscrit par la société LÖFFEL MÜHLEN auprès de la SOCIETE GENERALE et représentant une valeur de 875 K€.

1.6.9. ACQUISITION DE 2 BOULANGERIES

Le groupe a acquis fin 2012 par l'intermédiaire de sa filiale LA TOULOUSAINNE DES FARINES deux boulangeries situées à NARBONNE, les sociétés BOULANGERIE DU MOULIN et MOULIN DE LA COTE DES ROSES.

En l'absence d'arrêté comptable établi aux dates de reprise, l'intégration de ces boulangeries dans le périmètre de consolidation a été réalisée au 1^{er} janvier 2013.

Le résultat groupe couvrant la période entre la date d'acquisition et le 31 décembre 2012 est de 16 K€. Cet impact représente une minoration des réserves consolidées à due concurrence.

1.7. EVENEMENTS POSTERIEURS

Accord avec les services de recouvrement de l'amende

Il est rappelé que dans le cadre de la condamnation par l'Autorité de la Concurrence sur la question d'une entente présumée sur le marché de la farine en sachet, la société a engagé des négociations avec l'Administration afin de ne procéder qu'au règlement partiel de la somme mise en recouvrement. Celles-ci ont abouti au courant du mois de juillet 2013.

L'administration et l'entreprise ont convenu qu'en complément d'une somme de 300 000 € déjà versée courant 2012, celle-ci s'engageait à verser 1.500.000 € avant le 15 août 2013. Elle doit également effectuer au bénéfice de la DRFiP un règlement de 100 000 € par mois à compter d'août 2013 jusqu'à la décision de la cour d'appel.

Au 30 septembre 2013, le montant total des sommes versées par la société représente un montant de 2 M€.

A titre de garantie, la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG a accordé à l'Administration :

- le nantissement de 1.521.087 quintaux de droits de mouture valorisés à 10.343.391 € en date du 2 avril 2013
- l'inscription d'une hypothèque judiciaire provisoire sur l'immeuble du siège social du groupe, situé 61 avenue d'Iéna à Paris 16^{ème} pour un montant de 20.000.000 €.

Compte tenu du calendrier de procédure fixé par la Cour d'Appel, une décision dans ce dossier est attendue au courant de l'exercice 2014.

1.8. TRANSACTIONS AVEC DES SOCIETES LIEES

	Charges	Produits	Créances	Dettes
Ventes de produits finis	0	1 986	0	0
Prestations de service	713	0	0	0
Produits financiers	0	46	0	0
Charges financières	48	0	0	0
Dividendes	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Clients	0	0	52 323	0
Fournisseurs	0	0	0	741
Comptes courants	0	0	570	11 217
Total	760	2 032	52 892	11 958

1.9. INFORMATION SUR LES RISQUES

- **Risque de liquidité** : Sanction de l'Autorité de la concurrence : compte tenu de la condamnation de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG par l'Autorité de la concurrence (pour un montant de 28,8 M€) et du caractère non suspensif de l'appel qui été interjeté, des négociations ont eu lieu avec l'Administration fiscale pour l'obtention d'un sursis partiel au recouvrement de l'amende. Un sursis jusqu'à la décision de la Cour d'Appel a été obtenu à hauteur de 25,8 M€.

Il est rappelé que des cessions d'actifs non stratégiques, tels que des actifs immobiliers sont envisagées dans l'hypothèse d'une confirmation de l'amende dans son montant maximal.

Covenants : certains des emprunts souscrits intègrent des clauses de covenants

Evolution des blés : les évolutions rapides (tant à la hausse qu'à la baisse) des cours des blés impactent sensiblement la rentabilité des moulins du groupe. La société anticipe toutefois le phénomène de progression du BFR qui découle de l'écart entre les délais de règlement des clients et le délai de paiement des fournisseurs, traditionnellement rapide.

- **Risque de change** : Certaines filiales procèdent à des ventes à l'exportation libellées en dollars US mais cela constitue des cas très limités. D'une manière générale, les contrats conclus sur les marchés export le sont en euro. Dans l'hypothèse de règlement en dollars, des notes de débit/crédit sont établis afin de faire supporter au client le risque de change final.

Sur les opérations réalisées en dollars, la politique du groupe consiste à recourir systématiquement à une couverture par une prise de position sur les marchés à terme.

- **Risque de taux** : Le groupe procède de manière mesurée à des couvertures de taux en mettant en place des outils de type SWAP, SWAP annulable ou par la mise en place de tunnel.

- **Risque juridique** : La plupart des marques utilisées par le groupe ont fait l'objet de dépôt sur les zones géographiques où celles-ci sont utilisées.

- **Risque lié à l'évolution des cours des matières premières** : Dans l'hypothèse où des couvertures de cours de matières premières étaient rendues nécessaires par les durées des contrats signés avec ses clients ou du fait de demandes spécifiques de clients en la matière, le groupe a la possibilité de souscrire des outils OTC directement auprès d'un établissement bancaire. Il s'est également assuré l'obtention d'outils de couvertures par l'intermédiaire des coopératives auprès desquelles il s'approvisionne.

2. ACTIVITE NON CONSOLIDEE

Dans ce paragraphe sont reprises des informations relatives aux comptes sociaux.

2.1. RESULTAT NET SOCIAL

Le résultat net social au 30 juin 2013 est arrêté à 1.733 € contre 1.023 K€ au 30 juin 2012.

Le résultat de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est en amélioration par rapport à celui de l'exercice antérieur

2.2. INTEGRATION FISCALE

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est la société mère d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale.

Le périmètre d'intégration fiscale est composé des sociétés suivantes :

- GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
- EUREXPAN
- GMS ALIMENTAIRE
- GMS MEUNERIE
- GMS NEGOCE ALIMENTAIRE
- GRANDS MOULINS AUBRY

Au 30 juin 2013 ce groupe d'intégration affiche un résultat fiscal déficitaire.

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D'IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 25 novembre 2013

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE



Rapport des Commissaires aux Comptes

Sur l'information financière semestrielle

Grands Moulins de Strasbourg
Société Anonyme
au capital de 3 000 000 €
1, place Henry Lévy – B.P. 80
67016 STRASBOURG CEDEX

Grant Thornton
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Paris Ile-de-France
37, avenue de la Forêt Noire
67000 STRASBOURG

**Institut Européen d'Audit et de
Conseils (IEAC)**
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Colmar
1c, rue des Frères Lumière
67201 ECKBOLSHEIM

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle

Société Grands Moulins de Strasbourg
Période du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société **Grands Moulins de Strasbourg**, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1 Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Le paragraphe 3.11 de l'annexe aux comptes semestriels consolidés condensés fait état de l'existence de créances export détenues par la société GMS Négoce Alimentaire, échues et non dépréciées pour un montant de 3,2 millions d'euros au 30 juin 2013. Sur la base des éléments collectés, nous ne sommes pas en mesure, compte tenu de l'environnement juridique du pays concerné, d'apprécier les garanties obtenues pour recouvrer ces créances et par conséquent si une dépréciation est nécessaire et pour quel montant.

Sur la base de notre examen limité, et sous cette réserve, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 –norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes exposées dans l'annexe aux paragraphes 2.3.3, 2.3.5, 2.4.1 et 3.1 qui exposent les incidences sur les comptes semestriels consolidés condensés et sur l'application du principe de continuité de l'exploitation, respectivement, de la condamnation de votre société par l'Autorité de la concurrence, de la notification de griefs par cette autorité dans le cadre d'une autre enquête et de négociations bancaires réalisées.

2 Vérification spécifique

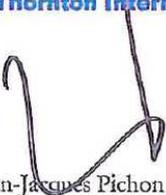
Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Strasbourg et Eckbolsheim, le 21 novembre 2013

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français
de Grant Thornton International


Jean-Jacques Pichon
Associé

Institut Européen d'Audit
et de Conseils


Yves Mack
Associé

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D' IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 25 novembre 2013

COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 30 JUIN 2013

(Document présenté en milliers d'euros)



BILAN CONSOLIDE DU GROUPE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG (ACTIF/PASSIF)

En milliers d'euros

BILAN ACTIF	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012	Réf. Note
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles (hors droits de mouture)	6 683	5 989	6 001	note n° 3-3
Immobilisations incorporelles (droits de mouture)	20 026	20 026	20 026	note n° 3-4
Immobilisations corporelles (hors crédit bail et locations financières)	29 563	32 168	32 353	
Immobilisations corporelles (crédit bail et locations financières)	3 478	5 627	6 329	note n° 3-5
Immeubles de placement	1 312	2 901	1 449	
Participations comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	240	216	215	
Autres actifs financiers	21 388	21 366	19 269	
Impôts différés actif	1 302	1 460	3 135	note n° 3-13
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	83 993	89 753	88 776	
ACTIFS COURANTS				
Stocks	22 486	20 386	23 458	note n° 3-9
Clients	70 984	72 860	83 993	note n° 3-10
Autres débiteurs	10 081	9 238	10 010	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 583	3 719	16 833	
Actifs destinés à être cédés	-	-	-	
TOTAL ACTIFS COURANTS	109 134	106 203	134 294	
TOTAL DES ACTIFS	193 127	195 956	223 070	

BILAN PASSIF	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012	Réf. Note
CAPITAUX PROPRES				
Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère	31 498	40 346	33 847	
Résultat de l'exercice	(2 494)	(5 545)	(681)	
Intérêts minoritaires	3 030	3 041	4 158	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	32 035	37 842	37 324	
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts portant intérêts (<i>Hors crédit bail et locations financières</i>)	13 346	14 878	19 247	note n°3-19
Emprunts portant intérêts (<i>Crédit bail et locations financières</i>)	1 205	2 105	2 591	note n°3-19
Provision pour pension et avantages assimilés	1 938	1 831	1 703	note n° 3-15
Autres provisions	29 344	30 497	29 060	
Impôts différés passif	2 768	4 935	4 945	note n° 3-13
Autres dettes	2 302	2 205	1 711	
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	50 903	56 452	59 257	
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs	34 251	36 279	34 570	
Part à court terme des emprunts portant intérêts (<i>Hors crédit bail et locations financières</i>)	51 612	48 153	55 057	note n°3-19
Part à court terme des emprunts portant intérêts (<i>Crédit bail et locations financières</i>)	833	993	1 037	note n°3-19
Passif d'impôt exigible	-	-	-	
Autres créditeurs	23 493	16 238	35 825	
Autres provisions	-	-	-	
TOTAL PASSIFS COURANTS	110 189	101 663	126 489	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	193 127	195 956	223 070	

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE DU GROUPE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

En milliers d'€uros

COMPTÉ DE RESULTAT	30/06/2013		31/12/2012		30/06/2012		Réf. Note
Chiffre d'affaires	128 524		284 583		145 045		Note n°5
Autres produits de l'activité	-		-		-		
Total produits	128 524	100,00%	284 583	100,00%	145 045	100,00%	
Achats consommés	(93 648)	-72,86%	(201 248)	-70,72%	(100 642)	-69,39%	
Variation de stocks produits finis & en cours de production	(1 419)	-1,10%	(240)	-0,08%	(399)	-0,28%	
Charges du personnel	(10 833)	-8,43%	(22 327)	-7,85%	(11 301)	-7,79%	
Charges externes	(23 586)	-18,35%	(53 124)	-18,67%	(29 001)	-19,99%	
Impôts et taxes	(3 417)	-2,66%	(6 875)	-2,42%	(3 440)	-2,37%	
Dotations aux amortissements	(2 242)	-1,74%	(4 951)	-1,74%	(2 440)	-1,68%	
Dotations aux provisions	(1 991)	-1,55%	(3 170)	-1,11%	(343)	-0,24%	
Autres produits et charges d'exploitation	2 183	1,70%	4 279	1,50%	1 921	1,32%	
Résultat opérationnel courant	(6 427)	-5,00%	(3 075)	-1,08%	(600)	-0,41%	
Autres produits et charges opérationnels	2 994	2,33%	(166)	-0,06%	105	0,07%	
Résultat opérationnel	(3 433)	-2,67%	(3 241)	-1,14%	(495)	-0,34%	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	280	0,22%	1 016	0,36%	1 188	0,82%	
Coût de l'endettement financier brut	(1 778)	-1,38%	(3 545)	-1,25%	(1 750)	-1,21%	
Coût de l'endettement financier net	(1 498)	-1,17%	(2 529)	-0,89%	(562)	-0,39%	
Autres produits et charges financiers	984	0,77%	(311)	-0,11%	98	0,07%	
Charge d'impôts	1 149	0,89%	(1 279)	-0,45%	(404)	-0,28%	
Résultat net des sociétés intégrées	(2 798)	-2,18%	(7 360)	-2,59%	(1 364)	-0,94%	
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	24	0,02%	11	0,00%	10	0,01%	
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	(2 774)	-2,16%	(7 349)	-2,58%	(1 355)	-0,93%	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-		-		-		
Résultat net	(2 774)	-2,16%	(7 349)	-2,58%	(1 355)	-0,93%	
Part du groupe	(2 494)		(5 545)		(681)		
Intérêts minoritaires	(280)		(1 804)		(674)		
Résultat net part du groupe par action	(29,735 €)		(66,117 €)		(8,118 €)		
Résultat net dilué part du groupe par action	(29,735 €)		(66,117 €)		(8,118 €)		
ETAT DU RESULTAT NET GLOBAL	30/06/2013		31/12/2012		30/06/2012		Réf. Note
Résultat net part du groupe	(2 494)		(5 545)		(681)		
Ecarts de conversion	-		-		-		
Réévaluation des intruments dérivés de couverture	-		-		-		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-		5 728		-		
Réévaluation des immobilisations	(678)		555		3 788		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-		-		-		
Quote-part des gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-		-		-		
Impôts	-		-		-		
Total des gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part du groupe	(678)		6 283		3 788		
Résultat net et gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part du groupe	(3 172)		738		3 107		
Résultat net et gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	(280)		-		1 188		
Résultat net et gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres	(3 452)		738		4 295		

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
En milliers d'euros

	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Part du Groupe	Part des Minoritaires	Total
<u>Capitaux propres au 31/12/2011</u>	3 000	6 251	-	15 677	9 956	34 885	5 250	40 134
● Résultat 2012	-	-	-	(5 545)	-	(5 545)	(1 804)	(7 349)
● Gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(481)	6 764	6 283	-	6 283
● Résultat global	-	-	-	(6 026)	6 764	738	(1 804)	(1 066)
● Dividendes versés (hors groupe)	-	-	-	-	-	-	(0)	(0)
● Variation de périmètre	-	-	-	(846)	-	(846)	(416)	(1 261)
● Autres variations	-	-	-	24	-	24	12	36
<u>Capitaux propres au 31/12/2012</u>	3 000	6 251	-	8 829	16 720	34 801	3 041	37 842
● Résultat 2013	-	-	-	(2 494)	-	(2 494)	(280)	(2 774)
● Gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(239)	(678)	(917)	-	(917)
● Résultat global	-	-	-	(2 732)	(678)	(3 411)	(280)	(3 691)
● Dividendes versés (hors groupe)	-	-	-	-	-	-	0	0
● Variation de périmètre	-	-	-	(2 386)	-	(2 386)	270	(2 116)
● Autres variations	-	-	-	(0)	-	(0)	(1)	(1)
<u>Capitaux propres au 30/06/2013</u>	3 000	6 251	-	3 711	16 042	29 005	3 030	32 035

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En milliers d'€uros

DU RESULTAT A LA TRESORERIE	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Résultat net	(2 774)	(5 677)	(1 364)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	-	-	-
- Amortissements et provisions	1 105	6 659	2 245
- Variation des impôts différés	(1 457)	(1 082)	55
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	(1 708)	(118)	(6)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	(4 834)	(218)	929
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(2 505)	(3 339)	(2 683)
Liaison Bilan	-	-	-
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(7 339)	(3 557)	(1 754)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :	-	-	-
Acquisition d'immobilisations	(1 812)	(4 073)	(2 332)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	4 138	694	37
Evolution des prêts et autres immobilisations financières	202	353	1 690
Incidence des variations de périmètres	-	(11 548)	(11 548)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	2 527	(14 574)	(12 153)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :	-	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(0)	(0)	(0)
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	-	-	-
Apport / Remboursement compte courant actionnaire	8 262	11 129	6 740
Emissions d'emprunts (hors crédit bail & location financière)	12 821	10 617	11 263
Remboursements d'emprunts (hors crédit bail & location financière)	(6 133)	(6 634)	(2 589)
Remboursements d'emprunts (crédit bail & location financière)	(351)	(1 259)	(706)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	14 599	13 853	14 708
Incidence des variations de cours des devises	-	-	-
Variations de trésorerie (A)	9 787	(4 277)	801
Trésorerie d'ouverture (B)	(39 623)	(35 346)	(35 346)
Trésorerie de clôture (C)	(29 836)	(39 623)	(34 544)
Ecart (A - (C - B)	0	-	(0)
La trésorerie à la clôture de la période se décompose de la manière suivante :	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Valeurs mobilières de placement	1 194	58	58
Disponibilités	4 389	3 661	16 775
Concours bancaires courants	(35 419)	(43 342)	(51 378)
	(29 836)	(39 623)	(34 544)
L'endettement financier net à la clôture de la période est de :			
Endettement financier brut	(31 577)	(22 787)	(26 554)
Endettement financier net	(61 414)	(62 410)	(61 098)

Le poste « émissions d'emprunts » comprend l'impact net relatif à la mise en place d'une solution d'affacturage représentant un flux positif de 12,7 M€, tel que décrit au § 3.19.

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D' IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 25 novembre 2013

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 30 JUIN 2013

(Document présenté en milliers d'euros)



ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

Arrêtés au 30 Juin 2013

SOMMAIRE :

1. Référentiel comptable

2. Informations significatives

3. Principes comptables

4. Périmètre de consolidation

5. Bilan par secteur d'activité

6. Compte de résultat par secteur d'activité

Note 1 : REFERENTIEL COMPTABLE

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales modifié par le règlement CE n°297/2008 du 11 mars 2008 ainsi que des règlements européens suivants sur les normes IAS/IFRS, les états financiers consolidés du Groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG sont établis au 30 juin 2013 conformément aux normes comptables internationales. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (« International Financial Reporting Standards »), les IAS (« International Accounting Standards ») et leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêt. Le référentiel appliqué est disponible sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Les méthodes comptables et les modalités de calculs adoptées dans les états financiers intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états annuels au 31 décembre 2012. Les comptes semestriels sont établis conformément à la norme IAS 34 sous une forme condensée.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG en date du 18 novembre 2013 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Les nouvelles normes IFRS, interprétations et amendements, tels qu'adoptés par l'Union Européenne pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 ont été appliquées par la Société et n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation des actifs, passif, produits et charges.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations applicables de façon obligatoire pour les états financiers semestriels 2013 sont les suivants :

- Amendements à IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global ;
- IAS 19 Révisée (2011) – Avantages du personnel ;
- Améliorations annuelles (Cycle 2009-2011) – Améliorations annuelles
- Amendements à IFRS 7 – Informations à fournir – Compensation des actifs et passifs financiers ;
- IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur ;
- IFRIC 20 – Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert ;
- Amendements à IAS 12 – Impôts différés liés à des actifs réévalués ;

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne, dont l'application obligatoire est postérieure au 30 juin 2013, n'ont pas donné lieu à une application anticipée par le Groupe. Cela concerne essentiellement les normes suivantes :

- IAS 10 – Etats Financiers consolidés ;
- IFRS 11 – Accords conjoints ;
- IFRS 12 – information à fournir sur les participations dans d'autres entités ;
- IAS 28 Révisée (2011) – Participation dans des entreprises associées ;
- Amendement IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 – Transition ;

Les comptes sont présentés en milliers d'Euros.

Note 2 : INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

2.1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE

Le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG pâtit encore sur le premier semestre 2013 de la perte de marchés à l'export. La direction commerciale export du groupe avait engagé dès la fin 2012 la recherche de nouveaux débouchés qui se sont traduites par l'obtention de nouveaux marchés, principalement localisés en Angola, ce pays restant le premier pays d'importation de farine en Afrique, les volumes réalisés restant toutefois inférieurs aux volumes envisagés.

2.2. CHANGEMENT D'ESTIMATION

Aucun changement d'estimation n'a été réalisé au cours du 1^{er} semestre 2013

2.3. ELEMENTS SIGNIFICATIFS DU PREMIER SEMESTRE 2013

2.3.1. EVOLUTIONS AU CAPITAL

- Rappel des évolutions observées sur 2012

Dans la mesure où les développements réalisés sur le marché angolais, à l'origine d'importantes créances impayées, l'ont été par l'intermédiaire de sociétés détenues directement ou indirectement par M Imad BAKRI, celui-ci disposant d'un droit de préemption sur les actions détenues par M LEARY lors de sa sortie du capital de SOFRACAL, M LEARY a estimé que M BAKRI n'était plus à même d'assurer la pérennité du groupe. M LEARY a ainsi dénoncé le droit accordé à M BAKRI dans le cadre du protocole conclu en 2007, afin de se rapprocher d'un autre groupe capable de représenter un soutien financier pérenne pour le groupe.

Le 12 décembre 2012, la société SOFRACAL cédait 4 193 actions de la société Les Grands Moulins de Strasbourg au profit de la société ADVENS, opérateur agro-industriel international. Les actions cédées représentent 4,99 % du capital de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

Outre ce premier accord, M LEARY et le Groupe ADVENS ont également conclu un second protocole prévoyant, sous conditions suspensives :

- une promesse de vente par SOFRACAL à ADVENS et un éventuel consortium de coopératives en pourparlers, exerçable en septembre 2014, du solde de sa participation dans la société GMS ;
- une promesse d'achat consentie par ADVENS à SOFRACAL portant sur le solde de sa participation dans la société GMS, exerçable, selon le cas, entre juillet et août 2014 ou entre octobre et décembre 2014 ;
- la faculté pour Monsieur LEARY de faire procéder à une vente conjointe des participations de SOFRACAL et ADVENS dans GMS, par le biais d'un mandat de vente confié à une banque d'affaires de son choix, dans le cas où la promesse d'achat précitée ne pourrait être exercée.

L'entrée en vigueur de ce second protocole est subordonnée à la réalisation préalable de trois conditions suspensives, à savoir la constatation par l'Autorité des Marchés Financiers de l'absence d'obligation de dépôt d'une offre publique immédiate sur les titres de GMS à raison de la seule signature desdits accords (et par conséquent tant que les promesses décrites ci-dessus ne seront pas exercées), la réalisation par ADVENS d'un audit du groupe GMS et la levée de toute restriction à la cessibilité des actions GMS détenues par SOFRACAL.

Le communiqué complet en date du 18 décembre 2012 relatif à « L'entrée du Groupe ADVENS dans le capital de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG » est disponible sur le site internet du groupe.

Evolution sur 2013 : Entrée au capital du groupe G6M

Dans le prolongement des accords conclus avec le groupe ADVENS, SOFRACAL a annoncé le 28 mai 2013 la signature d'un accord de cession immédiate et partielle de ses titres GMS à la société G6M.

La société G6M, qui regroupe un consortium de coopératives françaises opérant notamment dans le domaine des céréales, prend ainsi une participation d'environ 4,98 % au capital de GMS, pour un montant de 2,5M€. Initiée par SOFRACAL, cette opération permettra de mettre à la disposition de GMS 2,5 millions d'euros de trésorerie complémentaire par apport en compte courant d'associé.

Parallèlement à cet accord, Monsieur LEARY, qui contrôle indirectement SOFRACAL, et G6M ont conclu un protocole prévoyant sous les mêmes conditions suspensives que celles affectant le protocole avec ADVENS :

- la conclusion par SOFRACAL d'une promesse de vente au bénéfice de G6M portant sur le solde de la participation détenue par SOFRACAL dans GMS, exerçable en octobre 2014, sous réserve du non exercice des promesses de vente et d'achat qui existeront entre SOFRACAL et le Groupe ADVENS à la suite des accords de décembre 2012 ; et
- la faculté pour Monsieur LEARY de faire procéder à une vente conjointe des participations de SOFRACAL et de G6M dans GMS, par le biais d'un mandat de vente confié à une banque d'affaires de son choix, dans le cas où la promesse de vente précitée ne serait pas exercée par G6M.

Ce protocole a pour but d'offrir une alternative supplémentaire à la transmission du groupe GMS, si ADVENS ne prend pas à terme le contrôle du groupe, en application de l'une ou l'autre des promesses au profit du groupe ADVENS.

Le communiqué complet en date du 28 mai 2013 relatif à L'entrée de la société G6M dans le capital de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est disponible sur le site internet du groupe.

2.3.2. GARANTIE ACCORDEE PAR LA SOCIETE SOFRACAL AUX SOCIETES DU GROUPE

La société SOFRACAL a consenti une garantie pour l'ensemble des créances export détenues sur des sociétés liées directement ou indirectement à la personne de M BAKRI pour l'ensemble des sociétés du groupe concernées par ces encours.

La mise en place de cette garantie se justifiait par les actions entreprises par le groupe pour obtenir de M. Imad BAKRI le paiement des créances réalisées par son entremise et restées impayées à ce jour.

L'encours correspondant représentait pour le groupe un montant total de 58,3 M€ portant sur des encours détenus par les sociétés GMS MEUNERIE (41,4 M€ dont 22 M€ couvert par la mise en œuvre de la garantie au 31 décembre 2012), LA TOULOUSAINNE DES FARINES (15,9 M€) et GMS NEGOCE ALIMENTAIRE (1 M€).

L'application du protocole signé entre la société GMS Meunerie et la société SOFRACAL s'est traduite au 31 décembre 2012 par la cession de créances identifiées pour un montant de 22 M€ à SOFRACAL. Pour l'acquisition de ces créances, la société SOFRACAL a, en application de l'article 1275 du Code civil, délégué à la société GMS Meunerie la créance qu'elle détenait sur la société GMS à hauteur de 22 M€.

Ainsi, la mise en œuvre partielle de cette garantie s'est traduite pour le groupe par :

- La réduction du compte courant créditeur SOFRACAL d'un montant de 22 M€ pour le porter de 23 M€ à 1 M€ ;
- La réduction des créances export figurant au bilan consolidé à due concurrence.

Des opérations de couverture, souscrites à la demande des clients importateurs et en lien avec les créances impayées ont été dénouées à la clôture. Des refacturations ont été établies à ce titre pour un montant de 3 M€ selon les usages établis avec les clients concernés. Elles rentrent dans le cadre de la garantie accordée par SOFRACAL.

Le montant des créances non compensées au 31 décembre 2012 et toujours ouvertes au 30 juin 2013 (soit 31,5 M€) sera couvert par les apports complémentaires en compte-courants mais également par le produit de la vente des titres GMS détenus par la société SOFRACAL au groupe ADVENS sous la réserve de la réalisation de conditions suspensives.

2.3.3. FINANCEMENT DU GROUPE

La société a engagé en 2012 une renégociation de son financement avec l'ensemble des partenaires bancaires intervenant dans le groupe et qui a débouché en octobre 2013 sur le reprofilage de son endettement ; le financement court-terme du groupe étant transformé en 2 prêts moyen-terme :

- Au niveau de GMS pour un montant de 33,7 M€ remboursable sur 5 ans sur la base d'une première échéance de 4,5 M€, suivi de 60 mensualités de 300 K€ et d'une mensualité *in fine* de 11,2 M€. En contrepartie de la mise en place de ce moyen-terme, les garanties suivantes ont été accordées :
 - nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société GMS Alimentaire ;
 - nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société RHEINTAL MUHLEN ;
 - nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société NEUHAUSER FINANCIERE ;
 - nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société BOULANGERIE NEUHAUSER.
- Au niveau de SMDP pour un montant de 2,45 M€ remboursable sur 5 ans comprenant une franchise d'un an puis sur la base de 45 mensualités de 54 K€. En contrepartie de la mise en place de ce prêt, le nantissement des titres détenus par la société SMDP dans la société LES MOULINS PYRENEENS a été donné en garantie.

Parallèlement, des contrats d'affacturation sont entrés en application dès février 2013 pour certaines filiales et portent sur les sociétés suivantes :

- GMS MEUNERIE
- Moulins DELIGNE
- Moulins Réunis de la Sarthe
- Minoterie ESTAGER
- GMS Alimentaire
- RHEINTAL MUHLEN GmbH

Le montant du financement qui découle de la mise en place de cet affacturation représente un montant d'environ 21 M€. Pour l'ensemble des structures françaises, il s'agit d'un affacturation avec subrogation, le groupe conservant le risque de recouvrement. La filiale RHEINTAL MUHLEN dispose d'un contrat d'affacturation déconsolidant, le risque relatif au recouvrement des créances cédées étant transféré au factor. Sur l'impact de ce mécanisme en termes de présentation, cf le § 3.19.

Par ailleurs, dans l'attente de la finalisation des négociations bancaires, les clauses de covenants relatifs à certains prêts n'avaient pas été activées. L'application de la clause de déchéance aurait eu comme impact sur l'arrêté au 30 juin 2013 un reclassement d'un montant de 1.720 K€ entre les « emprunts portant intérêts » et la « part à court terme des emprunts portant intérêts ».

Enfin, les apports en compte-courant réalisés par la société SOFRACAL du 1^{er} janvier au 30 septembre 2013 représentent un montant total de 10,1 M€.

2.3.4. EMPRUNT OBLIGATAIRE

Dans le cadre de son soutien apporté au groupe des Grands Moulins de Strasbourg, la société SOFRACAL a émis un emprunt obligataire de 2,5 M€ en avril 2013. Cette somme a été mise à disposition de la société par apport en compte courant d'associé.

2.3.5. RISQUE LIÉ À L'ENQUÊTE DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE SUR LE MARCHÉ DE LA BOULANGERIE ARTISANALE

Au cours de l'exercice 2012, Le groupe GMS, par l'intermédiaire des sociétés GRANDS MOULINS DE STRASBOURG et ESTAGER, a eu à répondre à différentes demandes d'informations émanant de l'Autorité de la Concurrence, dans le cadre de l'enquête ouverte en 2008 concernant le secteur de la boulangerie artisanale.

Le 22 février 2013 les Rapporteuses auprès de l'Autorité de la Concurrence notifiaient des griefs à l'ensemble des meuniers concernés par l'enquête parmi lesquels le groupe des Grands Moulins de Strasbourg.

L'ensemble des sociétés meunières concernées par la notification rejettent l'intégralité des griefs exposés.

S'agissant d'une procédure toujours en phase d'instruction, aucune sanction n'a été prononcée à ce stade.

2.3.6. VÉRIFICATION DE COMPTABILITÉ SUR LA SOCIÉTÉ GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Début 2013, la société a fait l'objet d'une vérification sur pièces de la TVA déductible relative à l'année 2011. Cette vérification s'est conclue par l'absence de proposition de redressement.

Un contrôle fiscal s'est tenu fin juin 2013 portant sur la TVA, l'impôt sur les sociétés de la société GMS pour les années 2010 et 2011. Celui-ci s'est formalisé par l'établissement d'une proposition de rectification émise le 10 juillet 2013. La société a transmis ses réponses à l'Administration qui maintient une partie de ces propositions de rectifications.

La société continue de contester la plupart des rectifications proposées par l'Administration et a engagé une procédure de conciliation avec celle-ci. La société a néanmoins comptabilisé une provision correspondant au risque maximal relatif à ce contrôle, estimé par la société et son conseil.

2.3.7. CESSIION DU MOULIN LÖFFEL MUHLEN

La société a cédé sa participation de 51 % dans la société Löffel Muhlen conformément à l'acte de cession de parts constaté devant notaire en date du 20 juin 2013. Le prix de cession fixé était de 1 €.

Les opérations entre le 1er janvier 2013 et la date de cession n'ont pas été intégrées dans les comptes semestriels, le groupe ne disposant pas d'informations suffisantes. Sur la base du dernier reporting transmis par la société au 31 mai 2013 (non audité), les principaux agrégats étaient les suivants :

- CA	3 973 k€
- Résultat d'exploitation	- 104 K€
- Résultat net	- 248 K€

L'impact de ces éléments sur les comptes semestriels est jugé non significatif et en tout état de cause, ceux-ci n'auraient aucun effet sur le résultat net consolidé dans la mesure où la perte constatée viendrait augmenter le résultat de cession.

Parallèlement à cette cession, la société LOEFFEL MUHLEN a cédé à la société RHEINTAL MUHLEN les titres qu'elle détenait dans la société REISS MÜHLE pour une valeur de 1,5 M€, son fonds de commerce pour 500 K€ HT et un terrain pour 150 K€. Le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG par le biais de sa holding, s'est engagé à reprendre l'endettement souscrit par la société LÖFFEL MÜHLEN auprès de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE et représentant une valeur de 875 K€.

2.3.8. ACQUISITION DE 2 BOULANGERIES

Le groupe a acquis fin 2012 par l'intermédiaire de sa filiale LA TOULOUSAINNE DES FARINES deux boulangeries situées à NARBONNE, les sociétés BOULANGERIE DU MOULIN et MOULIN DE LA CÔTE DES ROSES.

En l'absence d'arrêté comptable établi aux dates de reprise, l'intégration de ces boulangeries dans le périmètre de consolidation a été réalisée au 1^{er} janvier 2013.

Le résultat groupe couvrant la période entre la date d'acquisition et le 31 décembre 2012 est de 16 K€. Cet impact représente une minoration des réserves consolidées à due concurrence.

2.3.9. CESSIION PENNES MIRABEAU

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG a cédé le 28 juin 2013 un entrepôt que celle-ci détenait depuis juillet 2012, et situé aux Pennes Mirabeau (13). Cette cession a été conclue pour une valeur de 2,4 M€. La plus-value afférente représente 1,5 M€.

2.4. EVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2013

2.4.1. ACCORD AVEC LES SERVICES DE RECOUVREMENT DE L'AMENDE

Il est rappelé que dans le cadre de la condamnation par l'Autorité de la Concurrence sur la question d'une entente présumée sur le marché de la farine en sachet, la société a engagé des négociations avec l'Administration afin de ne procéder qu'au règlement partiel de la somme mise en recouvrement. Celles-ci ont abouti au courant du mois de juillet 2013.

L'administration et l'entreprise ont convenu qu'en complément d'une somme de 300 000 € déjà versée courant 2012, celle-ci s'engageait à verser 1.500.000 € avant le 15 août 2013. Elle doit également effectuer au bénéfice de la DRFiP un règlement de 100 000 € par mois à compter d'août 2013 jusqu'à la décision de la cour d'appel.

Au 30 septembre 2013, le montant total des sommes versées par la société représente un montant de 2 M€.

A titre de garantie, la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG a accordé à l'Administration :

- le nantissement de 1.521.087 quintaux de droits de mouture valorisés à 10.343.391 € en date du 2 avril 2013
- l'inscription d'une hypothèque judiciaire provisoire sur l'immeuble du siège social du groupe, situé 61 avenue d'Iéna à Paris 16^{ème} pour un montant de 20.000.000 €.

Compte tenu du calendrier de procédure fixé par la Cour d'Appel, une décision dans ce dossier est attendue au courant de l'exercice 2014.

2.4.2. FINALISATION DES NEGOCIATIONS ENGAGEES AVEC L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES BANCAIRES DU GROUPE.

Cf. à ce sujet le point 2.3.3.

Note 3 : PRINCIPES COMPTABLES

3.1. CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

La société a continué à appliquer les conventions générales comptables, et notamment le principe de continuité d'exploitation. Les condamnations de l'Autorité de la Concurrence sont théoriquement mises en recouvrement sans attendre la décision du recours en appel. Un avis de mise en recouvrement avait été adressé à la société en date du 15 mai 2012. Toutefois, les contacts pris par la société auprès des services en charge du recouvrement ont abouti à une limitation du montant mis en recouvrement (cf. point 2.4.1).

Si la condamnation devait être confirmée en appel, la société se verrait dans l'obligation de céder un certain nombre d'actifs non stratégiques et/ou hors exploitation pour dégager le financement nécessaire au paiement de l'amende.

Le reprofilage du pool bancaire (cf. point 2.3.3), la mise en place du contrat d'affacturage (cf. point précité) et le soutien apporté par la société-mère Sofracal permettront au groupe GMS de faire face à l'ensemble de ses besoins de financement.

Par ailleurs, la baisse de rentabilité observée au 30 juin 2013 s'explique par l'utilisation exclusive de blés de la récolte 2012/13 très chers qui n'a pu être intégralement répercutée sur la clientèle des moulins. L'évolution favorable des cours des matières premières sur la récolte 2013/14, ainsi que la progression des volumes vendus à l'export permettent d'observer une amélioration sensible des rentabilités des structures meunières à compter du second semestre 2013.

3.2. REGLES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

Les filiales et participations sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales et participations cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Par exception, compte tenu de difficultés techniques et de l'impact limité sur les comptes consolidés de ces opérations :

- Les acquisitions réalisées en septembre 2012 de 2 boulangeries (cf point 2.3.8) n'ont été intégrées dans les comptes consolidés qu'au 1er janvier 2013.
- La cession du groupe LÖFFEL, finalisée fin juin 2013 a été comptabilisée dans les comptes au 1er janvier 2013, en l'absence de la mise à disposition d'arrêtés comptables à la date de changement de contrôle par la société (cf. point 2.3.7.).

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale, même si le pourcentage de détention est inférieur à 50%. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires, telles que les sociétés en participation, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient un pourcentage de droits de vote supérieur ou égal à 20 %. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la « quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ».

La liste des entités consolidées est présentée en § 4.1.

Certaines sociétés ne sont pas consolidées pour des raisons développées en § 4.2.

3.3. ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition dégagés sont égaux à la différence entre le prix d'acquisition des titres, et la quote-part de situation nette de l'entité acquise, réévaluée à sa juste valeur

Les écarts d'acquisition acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, dont la durée de consommation des avantages économiques futurs n'est pas déterminable, ne sont pas amortis. En revanche, conformément à la norme IAS 36 révisée, ils sont soumis à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an (voir § «dépréciations d'actifs»). Lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée à hauteur de la différence. La valeur actuelle est estimée en fonction de la rentabilité présente et future de l'activité concernée.

3.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées :

4. des droits de mouture et contingents
5. de rachat de clientèle
6. de logiciels utilisés par le groupe, enregistrés au coût d'acquisition et amortis sur douze mois selon le mode linéaire.

➤ droits de mouture

La création des contingents de droits de mouture remonte à l'année 1936. La répartition entre les moulins a été réalisée en fonction de l'écrasement réel de chacun des moulins à cette époque. La production de farines à destination du marché français est subordonnée à la détention de droits de mouture. La commercialisation hors de France de farines produites en France est libre.

Au 30 juin 2013, le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est propriétaire de 4.454.013 quintaux, soit une quantité identique à celle détenue à fin 2012.

Rappel du traitement retenu jusqu'en 2009

La mise en œuvre de la norme IAS-38, applicable jusqu'au 31 décembre 2012, permettait la revalorisation des droits de mouture à la juste valeur dans la mesure où il était établi qu'il existe un marché actif.

Les principales caractéristiques d'un marché actif, telles que déterminées par la norme 38.8 étaient les suivantes :

- l'homogénéité des biens ou éléments échangés sur ce marché ;

- la possibilité d'identifier facilement les acheteurs et les vendeurs ;
- un accès à l'information sur les prix des transactions.

L'analyse menée par le groupe du marché des droits de mouture l'avait conduit à considérer l'existence d'un marché actif jusqu'au 30 juin 2009.

Cette position était confortée par le fait :

- que le groupe disposait de valeurs de marchés transmises par l'ANMF, corroborées par des informations transmises par d'autres opérateurs auxquels s'adressait le groupe tels que des courtiers,
- que l'ensemble des meuniers ont accès à un marché leur permettant d'écouler ou d'acquérir facilement des droits de mouture.

Analyse du marché au 30 juin 2009 et conséquences en termes de valorisation des droits de mouture

Depuis le 30 juin 2009, et jusqu'au 31 décembre 2012, l'impossibilité de se référer à une valeur de marché pertinente, se matérialisant par la persistance des écarts de prix entre les valeurs fournies par l'ANMF et les valeurs obtenues des courtiers ou constatées à l'occasion d'opérations réalisées par des moulins du groupe, a amené le groupe à considérer que le marché n'était plus actif au sens de la norme IAS 38.

En conséquence, et conformément aux prescriptions du paragraphe 82 de la norme IAS 38, la juste valeur ne pouvant plus être déterminée par référence à un marché actif, la valeur comptable des droits de mouture avait été maintenue à son montant réévalué à la date de la dernière réévaluation faite par référence à un marché actif, c'est-à-dire sur une base de 5 €/quintal auquel un coefficient prudentiel de 10% avait été appliqué. Par ailleurs, les éventuelles acquisitions de droits de mouture réalisées par les sociétés du groupe depuis le 1^{er} janvier 2010 ont été valorisées à leur prix d'acquisition. Au 30 juin 2013, la valeur moyenne dans les comptes consolidés qui en découle s'élève à 4,49 €/quintal.

Evolution depuis le 1^{er} janvier 2013

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la norme IFRS 13 définit dans son annexe A le marché actif comme étant un « marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif et le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix ». Cette définition n'entraîne pas d'évolution majeure par rapport à celle posée par IAS 38 et n'est pas de nature à permettre de réviser l'approche du marché telle qu'elle a été retenue par la société lors de l'arrêté des comptes au 30 juin 2009.

Toutefois, le groupe dispose depuis 2013 d'états statistiques établis par l'organisme FRANCEAGRIMER récapitulant les prix pratiqués par les acteurs du secteur meunier en la matière ainsi que les volumes échangés. Les tendances qui découlent de ces états concordent avec celles reçues par ailleurs de la part de courtiers avec lesquels travaille habituellement le groupe. Le groupe va, à la lumière de ces éléments nouveaux, étudier la question du respect des critères posés par IAS 38.8 (rappelés par IFRS 13 Annexe A) sur la réalité d'un marché actif et réétudiera lors de l'arrêté des comptes 2013 sa position relative au traitement de ces actifs incorporels.

A titre d'information, la valeur moyenne pondérée des droits de mouture fournie par FRANCEAGRIMER au titre des transactions 2012 s'élève à 5,01 €/T quintal.

3.5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de bâtiments industriels et de stockage, de matériels de production destinés à la fabrication de farine, de malt, de beurre de cacahuètes et de moyens de production. Les immobilisations financées par crédit-bail ou location financement sont comptabilisées à l'actif.

Les amortissements sont déterminés sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité, estimées à partir de la livraison à neuf, sont les suivantes :

POSTES	DUREE	MODE
Immeubles d'habitation	50 ans	Linéaire
Bâtiments industriels	20 ans	Linéaire
Matériel et outillage	5 à 15 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel et mobilier	10 à 5 ans	Linéaire
Matériel électronique	3 ans	Linéaire
Emballages récupérables	5 ans	Linéaire

3.6. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG possède à son actif plusieurs immeubles de placement dont la valeur nette comptable figure dans les comptes sociaux pour un montant total de 120.330 € au 30 juin 2013. Dans le cadre de l'application de la norme IAS-40, il a été procédé à une réévaluation de ces biens.

En milliers d'euros

Etat de passage des comptes sociaux aux comptes IFRS	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
COMPTES SOCIAUX			
* Valeur historique après amortissements	120	204	213
RETRAITEMENT			
* Ecart de réévaluation	1 192	2 697	1 236
COMPTES CONSOLIDES IFRS			
* Valeur au bilan consolidé IFRS	1 312	2 901	1 449

3.7. CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Les biens utilisés dans le cadre des contrats de location sont immobilisés à leur juste valeur, en contrepartie d'une dette financière, lorsque ces contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les paiements des loyers sont ventilés entre la charge financière (enregistrée au poste « coût de l'endettement financier net » et l'amortissement de la dette.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis selon les mêmes durées que les biens, de catégorie identique, acquis en propre.

Un entrepôt situé aux Pennes Mirabeau (13) et faisant l'objet d'un contrat de crédit bail jusqu'en juillet 2012, date à laquelle la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG a levé l'option d'achat, a été cédé au courant du 1^{er} semestre 2013 pour une valeur de 2,4 M€. Cette cession a donné lieu à la comptabilisation d'une VNC d'un montant de 0,9 M€.

3.8. DEPRECIATION DES ACTIFS

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles les actifs peuvent être affectés. L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

En pratique, chaque filiale fonctionnant avec des moyens autonomes, générant des flux indépendants de ceux d'autres entités du groupe, chacune d'entre elle a été considérée comme représentant une UGT. C'est en particulier le cas pour ce qui concerne les filiales meunières détenues, chacune d'entre elle correspondant globalement à une ligne de production spécifique.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Compte tenu de la nature des UGT retenue, la juste valeur a toujours été considérée comme représentant la valeur recouvrable des UGT.

A ce jour, aucune perte de valeur ou reprise de perte de valeur n'a été constatée dans les comptes consolidés.

La société s'est assurée que la valeur nette comptable des actifs non courants n'excède pas leur valeur recouvrable. Cette vérification a lieu systématiquement une fois par an pour les éléments incorporels possédant un marché actif. Elle est effectuée pour les autres actifs non courants lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

3.9. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres représentatifs de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des autres actifs financiers. En l'absence d'influence notable, ces titres sont classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » (AFS) prévue par IAS 39 dans la mesure où ils ne répondent pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers prévus par la norme.

Ils sont initialement enregistrés au coût d'acquisition (ou leur valeur réévaluée en ce qui concerne les titres détenus par la société mère), puis évalués ultérieurement à leur juste valeur, lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat.

Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Pour les titres non cotés, la valeur d'inventaire est la juste valeur.

La participation détenue dans la société du groupe NEUHAUSER, BOULANGERIE NEUHAUSER, valorisée pour 1.634 K€ a fait l'objet d'une opération d'augmentation de capital au courant du premier semestre 2012, constituant un indice d'augmentation de la juste valeur de ces titres ainsi que de ceux de sa société holding, la société NEUHAUSER FINANCIERE SA. Ainsi une évaluation de la juste valeur a été appliquée sur la base d'une méthode multicritère intégrant l'application d'une décote de minorité.

Il en découle les revalorisations suivantes :

En milliers d'euros

Filiale	Valeur comptes sociaux	Revalorisation titres en 1990	Revalorisation titres en 2012	Valeur en consolidation au 31/12/2012	Valorisation au 30/06/2013	Ecart de revalorisation 2013
	I	II	III = I + II	III = I + II	IV	V = IV - III
NEUHAUSER FINANCIERE SA	4 097	-	1 595	5 692	5 692	-
BOULANGERIE NEUHAUSER	1 634	481	4 371	6 486	6 486	-
Total	5 731	481	5 966	12 178	12 178	-

Les prêts aux boulangers sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

3.10. STOCKS

Les stocks sont constitués de matières consommables, produits finis, emballages et marchandises. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée en stock tient compte des rabais, remises, ristournes ainsi que de l'escompte obtenu sur les règlements.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. L'éventuel coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Lorsque la valeur brute, telle que définie ci-dessus, ne peut pas être réalisée, une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée pour un montant égal à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur d'inventaire (valeur nette de réalisation).

Les coûts logistiques inclus dans la valorisation des stocks n'ont pas été retraités car leur impact est non significatif.

3.11. CREANCES CLIENTS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances libellées en devises non couvertes sont converties au taux de clôture. D'une manière générale, l'ensemble des contrats réalisés sur les marchés export sont libellés en Euros, reportant au client importateur le risque devise sur les paiements effectués en dollars. L'impact des différentiels de change sur ces opérations sont supportés ou au bénéfice des clients.

Les provisions pour dépréciation des créances sont évaluées individuellement en fonction du risque encouru de non recouvrement. Cette appréciation tient compte de la garantie apportée par SOFRACAL en matière de recouvrement de créances sur les pays tiers (cf. à ce sujet le point 2.3.2.).

La TOULOUSAINNE DES FARINES est actuellement en litige avec l'un de ses clients. Ce litige porte sur une créance d'un montant de 2.800 K€. Des expertises ont été diligentées afin de déterminer le montant du préjudice. Dans cette attente, une action a été introduite contre le transporteur de la marchandise. Le groupe GMS estime la probabilité de sortie de ressources comme étant faible compte tenu des modalités de transfert des risques applicables à cette opération. Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre au 30/06/2013. Le risque d'impayé inhérent à ce litige étant en outre couvert par la garantie consentie par SOFRACAL évoquée ci-dessus.

Des créances export détenues par la société GMS NEGOCE ALIMENTAIRE représentant un encours de 3,2 M€ n'ont pas été provisionnées dans la mesure où elles font l'objet d'un plan d'apurement sur 4 ans. Celui-ci organise la mise en place d'une garantie ainsi que les modalités d'un apurement progressif de la créance incluant le versement de plusieurs traites et la compensation de la créance avec les commissions attribuées à ce client dans le cadre d'apports de marchés.

Sur les conséquences de la mise en place de l'affacturage en termes de présentation, cf le § 3.19.

3.12. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET INTÉGRATION FISCALE

3.12.1. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices correspond, d'une part à l'impôt à payer au titre de l'exercice et d'autre part, aux impôts différés. Ceux-ci sont comptabilisés lorsqu'il existe un décalage temporaire entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. En présence de déficits fiscaux ou de décalages temporaires susceptibles d'engendrer des allègements de charges d'impôt, l'impôt différé est constaté lorsque sa réalisation est probable.

3.12.2. Intégration fiscale

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est la société mère d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale.

a. Périmètre d'intégration fiscale

Le périmètre d'intégration est composé des sociétés suivantes :

- GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.
- EUREXPAN S.A.
- GMS ALIMENTAIRE EURL
- GMS NEGOCE ALIMENTAIRE EURL
- GMS MEUNERIE S.A.S.
- GM AUBRY S.A.S

b. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe.

Pour les sociétés GMS Alimentaire EURL, GMS Négoce Alimentaire EURL, GMS Meunerie S.A.S, GM Aubry S.A.S :

Les filiales versent à la société Grands Moulins de Strasbourg à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et / ou sa plus value nette à long terme de l'exercice si elle était imposée distinctement.

Toutefois, pour la détermination de sa contribution d'impôt telle que définie à l'alinéa ci-dessus, les filiales ne seront pas autorisées à tenir compte des déficits et moins-values à long terme antérieurs qu'elles auraient pu dégager depuis leur entrée dans le périmètre d'intégration formé par la société Grands Moulins de Strasbourg.

Par ailleurs, ces déficits et moins-values à long terme ne donneront naissance à aucune créance des filiales sur la société Grands Moulins de Strasbourg, même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

Pour la société Eurexpan SA :

La société Eurexpan versera à la société Grands Moulins de Strasbourg, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et / ou sa plus value nette à long terme de l'exercice si elle était imposée distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont elles auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

À la clôture d'un exercice déficitaire, les sociétés filiales ne seraient titulaires à raison de cette situation d'aucune créance sur la société mère du groupe, pas même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

3.13. ACTIONNARIAT

L'actionnaire Moulins SOUFFLET détenteur au 1er janvier 2010, d'une participation en capital et en droits de vote comprise entre 30% et 33,33% (en l'occurrence 30,74% du capital représentant 30,74% en droits de vote) est concerné par les dispositions de l'article 234-11 al 1 du règlement général de l'AMF pour sa détention en capital et en droits de vote.

3.14. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé divisé par le nombre d'actions composant le capital social.

3.15. IMPOTS DIFFERES

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable sur les décalages temporaires d'imposition, les éventuels reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

En outre, le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du report variable). Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été entérinés à la date de clôture.

Pour l'arrêté au 30 juin 2013 les impôts différés ont été calculés, pour les sociétés françaises, au taux de 33,333 %, identique à celui de l'exercice précédent.

Le calcul des impositions différées pour les sociétés françaises ne prend pas en compte la contribution sociale de 3,3% applicable aux exercices clos à partir du 1er janvier 2000 aux entreprises dont l'impôt sur les sociétés excède 763 000 €uros.

Pour les sociétés allemandes, le taux d'imposition applicable aux résultats de 2013 est de 30 %, inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent.

Les actifs et passifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront l'imputation des pertes fiscales non encore utilisées.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Au 30 juin 2013, les impôts différés actifs constatés au titre des déficits reportés en avant sont les suivants :

En milliers d'€uros

sociétés	30/06/2013		31/12/2012	
	Déficits activés	Impôt différé actif	Déficits activés	Impôt différé actif
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	7 965	2 655	3 796	1 265
DBP ILE DE FRANCE	0	0	0	0
LÖFFEL MÜHLEN	0	0	0	0
MINOTERIE MERCIER CAPLA	0	0	0	0
MOULINS DELIGNE	600	200	205	68
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	0	0	0	0
LA TOULOUSAINNE DES FARINES	382	127	555	185
AUTRES	0	0	0	0
Total	8 947	2 982	4 556	1 518

Ces impôts différés actifs liés aux déficits ont été comptabilisés à hauteur des impôts différés passifs par groupes fiscaux lorsque les impôts différés actifs liés à l'activation des pertes étaient suffisants.

L'impôt différé relatif à des déficits et qui n'a pas été activé représente un montant total de 3 307 K€.

3.16 PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe, résultat d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être raisonnablement évalué. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision.

Au cas où la perte ou le passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements.

3.17 INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Les avantages post emploi à prestations définies consentis par le groupe sont constitués par les indemnités de fin de carrière versées au moment du départ du salarié à la retraite en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire annuel. Ces indemnités sont comptabilisées conformément aux normes IAS-19 révisé et IAS-26 au passif au fur et à mesure de l'acquisition

des droits en utilisant la méthode actuarielle appliquée à une estimation des salaires au moment du versement des indemnités. La juste valeur des fonds cantonnés auprès de fonds d'assurance pour couvrir la dette est déduite du passif.

3.18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

L'utilisation par le Groupe d'instruments dérivés tels que des swaps de taux ou autres contrats à terme équivalents, a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts.

Ces instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont comptabilisées en résultat sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette à taux variable) pour lesquelles les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Les éléments financiers couverts par des instruments dérivés suivent la comptabilité de couverture qui peut être de deux types :

- Couverture de juste valeur (fair value hedge)
- Couverture de flux futurs (cash flow hedge)

Dans le cas d'une couverture de juste valeur (fair value hedge), le passif financier sous-jacent à l'instrument dérivé est revalorisé au bilan au titre du risque couvert (risque lié à la fluctuation des taux d'intérêts).

Ses variations de valeur sont enregistrées en résultat (en charges financières) et compensent les variations de valeur de l'instrument financier dérivé affecté au sous-jacent à hauteur de la partie couverte.

Dans le cas d'une couverture de flux futurs (cash flow hedge), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat (autres profits/pertes opérationnels).

Couverture de taux d'intérêt (Fair value hedge)

Il a été souscrit un contrat de couverture de taux d'intérêt (Swap) sur l'Euribor 3 mois, pour un montant de 10.000 K€ permettant à la société de se garantir un taux maximum d'intérêt de 3,85 %. La valeur de marché de cet instrument financier au 31 décembre 2012 était de -277 K€. Ce contrat étant arrivé à échéance sur le 1^{er} semestre 2013, cette somme a été reprise au compte de résultat.

3.19. EMPRUNTS

La mise en place du contrat d'affacturage décrit au § 2.3.3 se traduit par l'enregistrement au passif d'un emprunt à court terme supplémentaire de 12,7 M€ correspondant au montant de l'engagement auprès du Factor pour la part des créances ne donnant pas lieu à déconsolidation, minoré des fonds de réserve et paiements différés.

Nature	30/06/2013	31/12/2012
Part à long terme des emprunts portant intérêts :		
Auprès d'établissement de crédit	13 346	14 878
Auprès d'établissement de crédit (loc. & C.B.)	1 205	2 105
Divers	-	-
Total	14 551	16 983
Part à court terme des emprunts portant intérêts :		
Auprès d'établissement de crédit	3 441	4 811
Auprès d'établissement de crédit (loc. & C.B.)	833	993
Concours bancaires	35 419	43 342
Engagement affacturage	12 752	-
Divers	-	-
Total	52 445	49 146

3.20. DIVIDENDES PROPOSES

L'Assemblée Générale qui s'est tenue le 30 août 2013 a décidé de ne pas verser de dividendes au titre de l'exercice 2012.

3.21 TRAITEMENT DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE (CVAE)

La CVAE a été considérée par le groupe comme une charge opérationnelle, la valeur ajoutée étant elle-même plus directement liée au chiffre d'affaires qu'au résultat

3.22 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Conformément à la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie », le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et les équivalents de trésorerie, constitués d'instruments de placement, sous déduction des concours bancaires courants.

3.23. INFORMATION SUR LES RISQUES

- **Risque de liquidité** : Sanction de l'Autorité de la concurrence : compte tenu de la condamnation de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG par l'Autorité de la concurrence (pour un montant de 28,8 M€) et du caractère non suspensif de l'appel qui a été interjeté, des négociations ont eu lieu avec l'Administration fiscale pour l'obtention d'un sursis partiel au recouvrement de l'amende. Un sursis jusqu'à la décision de la Cour d'Appel a été obtenu à hauteur de 25,8 M€. (cf point 2.4). Il est rappelé que des cessions d'actifs non stratégiques, tels que des actifs immobiliers sont envisagées dans l'hypothèse d'une confirmation de l'amende dans son montant maximal.

Covenants : certains des emprunts souscrits intègrent des clauses de covenants (cf point 2.3.3).

Evolution des blés : les évolutions rapides (tant à la hausse qu'à la baisse) des cours des blés impactent sensiblement la rentabilité des moulins du groupe. La société anticipe toutefois le phénomène de progression du BFR qui découle de l'écart entre les délais de règlement des clients et le délai de paiement des fournisseurs, traditionnellement rapide.

- **Risque de change** : Certaines filiales procèdent à des ventes à l'exportation libellées en dollars US mais cela constitue des cas très limités. D'une manière générale, les contrats conclus sur les marchés export le sont en Euro. Dans l'hypothèse de règlement en dollars, des notes de débit/crédit sont établis afin de faire supporter au client le risque de change final.

Sur les opérations réalisées en dollars, la politique du groupe consiste à recourir systématiquement à une couverture par une prise de position sur les marchés à terme.

- **Risque de taux** : Le groupe procède de manière mesurée à des couvertures de taux en mettant en place des outils de type SWAP, SWAP annulable ou par la mise en place de tunnel.

- **Risque juridique** : La plupart des marques utilisées par le groupe ont fait l'objet de dépôt sur les zones géographiques où celles-ci sont utilisées.

- **Risque lié à l'évolution des cours des matières premières** : Dans l'hypothèse où des couvertures de cours de matières premières étaient rendues nécessaires par les durées des contrats signés avec ses clients ou du fait de demandes spécifiques de clients en la matière, le groupe a la possibilité de souscrire des outils OTC directement auprès d'un établissement bancaire. Il s'est également assuré l'obtention d'outils de couvertures par l'intermédiaire des coopératives auprès desquelles il s'approvisionne.

4.1. LISTE DES SOCIETES COMPRISES DANS LE PERIMETRE

Les sociétés suivantes sont présentes dans le périmètre de consolidation au 30 juin 2013 :

Entreprise détenue	Siège	N° SIREN	Intérêt groupe	Intégration	Méthode (*)
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	Strasbourg (67)	552 095 598	100,00%	100,000%	IG
EUREXPAN	Strasbourg (67)	582 053 377	98,85%	100,000%	IG
FARINVEST	Strasbourg (67)	493 754 782	70,00%	100,000%	IG
GMS MEUNERIE	Strasbourg (67)	428 176 572	100,00%	100,000%	IG
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 945 701	95,08%	100,000%	IG
GMS ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 946 931	100,00%	100,000%	IG
GRANDS MOULINS AUBRY	Toul (54)	331 901 520	99,99%	100,000%	IG
RHEINTAL MÜHLE Gmbh	Stutensee (Allemagne)		100,00%	100,000%	IG
MÜHLENWERKE Gbr	Stutensee (Allemagne)		100,00%	100,000%	IG
REISS-MÜHLE Gmbh	Lörrach (Allemagne)		100,00%	100,000%	IG
SCI PORT DU RHIN	Strasbourg (67)	778 842 179	100,00%	100,000%	IG
SOCIETE MALTERIES D'ALSACE	Strasbourg (67)	348 350 257	50,00%	50,000%	IP
BACH MUHLE	Thann (68)	947 150 207	25,00%	25,000%	ME
LES MEULES DES FLANDRES	Vitry en Artois (62)	504 718 529	33,33%	33,333%	IP
S.M.D. PARTICIPATIONS	Chambly (60)	421 095 076	67,04%	100,000%	IG
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	Champagné (72)	326 152 337	67,04%	100,000%	IG
LA FOURNEE DU BOULANGER	Champagné (72)	517 911 343	67,04%	100,000%	IG
FARINES TRANS OUEST	Champagné (72)	522 895 648	33,52%	50,000%	ME
MOULINS DELIGNE	Chambly (60)	695 680 249	67,04%	100,000%	IG
TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	Bretigny sur Orge (91)	481 485 464	33,52%	50,000%	ME
DBP ILE DE FRANCE	Bretigny sur Orge (91)	521 192 302	53,63%	100,000%	IG
SCI AVENIR	Chambly (60)	420 967 234	67,04%	100,000%	IG
MOULINS BROCHET	Martigné Ferchaud (35)	343 087 565	23,46%	35,000%	IP
SCI LA FORGE	Martigné Ferchaud (35)	352 529 614	25,64%	38,250%	IP
MINOTERIE BELLES OUVRIERES	Clermont Créans (72)	419 412 705	37,99%	56,670%	IP
SCI LES BELLES OUVRIERES	Clermont Créans (72)	333 613 370	38,72%	57,750%	IP
MINOTERIE ESTAGER	Egletons (19)	308 428 606	67,04%	100,000%	IG
LES MOULINS PYRENEENS	Saverdun (09)	493 077 937	33,52%	33,520%	IP
LA TOULOUSAIN DES FARINES	Sallèles d'Aude (11)	398 300 285	33,51%	33,514%	IP
BOULANGERIE DU MOULIN	Narbonne (11)	384 110 870	33,51%	33,514%	IP
MOULIN DE LA COTE DES ROSES	Narbonne (11)	477 831 416	33,51%	33,514%	IP
MINOTERIE MERCIER CAPLA	Saverdun (09)	936 080 332	26,09%	26,085%	IP
DISTRIBUTION BOULANGERIE PATISSERIE	Saverdun (09)	413 889 882	14,77%	14,765%	IP

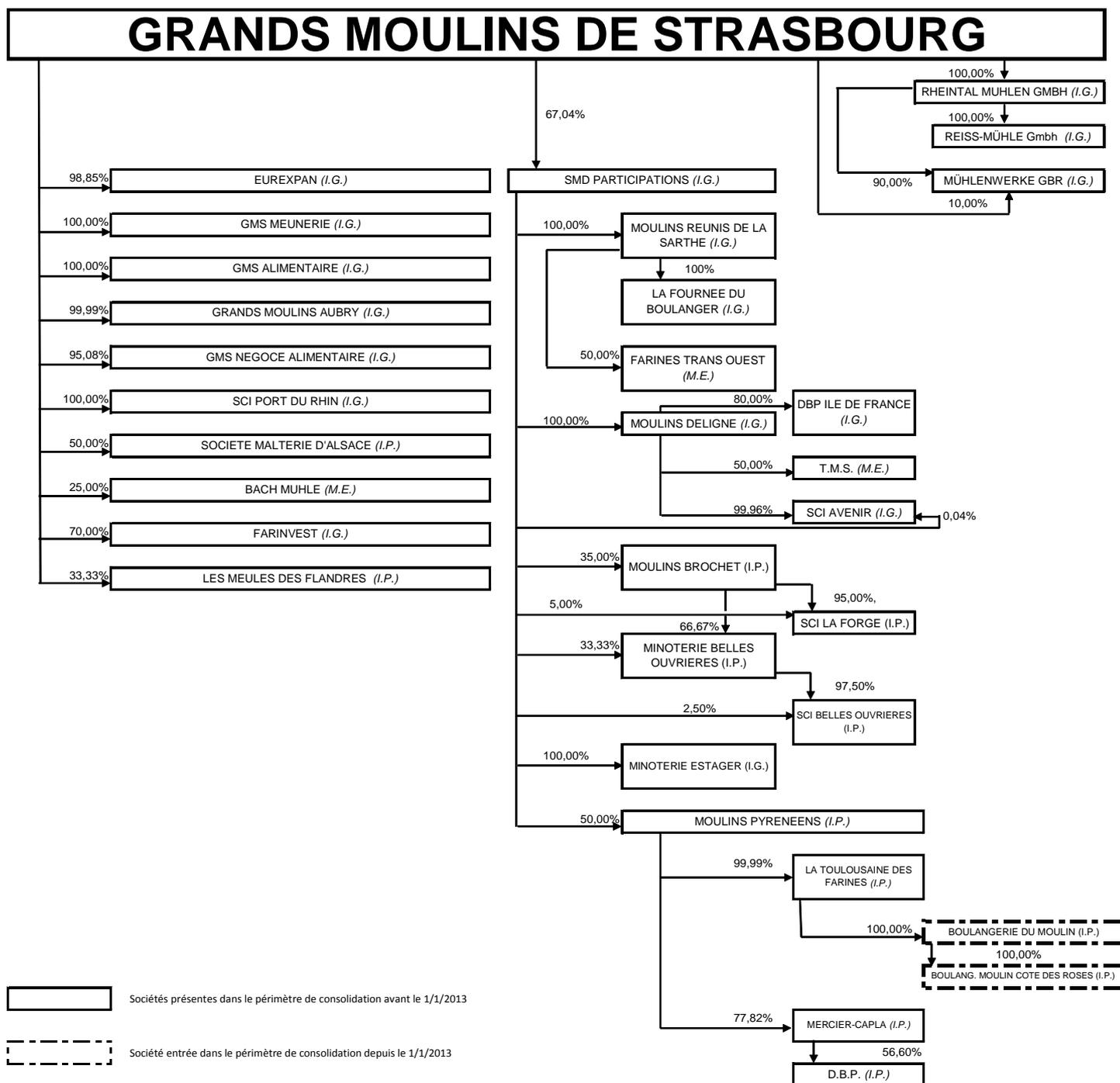
(*) I.G. : Intégration globale - I.P. : Intégration proportionnelle - M.E. : Mise en équivalence

4.2. SOCIETES NON COMPRISES DANS LE PERIMETRE

Les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation au 30 Juin 2013 car elles ne représentent qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle de l'ensemble consolidé.

- S.A. SOFRACAL ayant son siège social 61 avenue d'Iéna à 75116 PARIS détenue à hauteur de 13,79 % par la S.A. EUREXPAN Cette société est également exclue du périmètre de consolidation en raison de l'absence de contrôle exercé par le groupe, SOFRACAL étant détenue à plus de 80% par une autre entité.
- SOCIETE IMMOBILIERE DU SUD ayant son siège social 1, place Henry Levy 67000 STRASBOURG détenue à hauteur de 50% par la S.A. GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

4.3. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 30 JUIN 2013



4.4. CHANGEMENTS DE PERIMETRE INTERVENUS EN 2013

Les sociétés suivantes ont été intégrées au périmètre de consolidation au cours du 1^{er} semestre 2013 :

○ ACQUISITION DE SOCIETES

● BOULANGERIE DU MOULIN

- Siège : 44, Avenue Carnot 11100 NARBONNE (FRANCE)
- Activité : Boulangerie
- Date d'acquisition : Acquisition de 100 % des titres en septembre 2012
- Nombre d'actions détenues : 500 actions
- Valeur d'acquisition des titres : 1.500.000 €
- % de détention : 100,00 % par la société LA TOULOUSAINE DES FARINES
- Méthode d'intégration : Intégration proportionnelle

- **MOULIN DE LA COTE DES ROSES**

- Siège : 21, Avenue Pierre de Coubertin 11100 NARBONNE (FRANCE)
- Activité : Boulangerie
- Date d'acquisition : Acquisition de 100 % des titres en septembre 2012
- Nombre d'actions détenues : 300 actions
- Valeur d'acquisition des titres : 30.000 €
- % de détention : 100,00 % par la société BOULANGERIE DU MOULIN
- Méthode d'intégration : Intégration proportionnelle

Un écart d'acquisition d'un montant de 0,5 M€ a été dégagé dans le cadre de l'acquisition de BOULANGERIE DU MOULIN. Cet écart correspondant à un goodwill a été maintenu en immobilisation incorporelle.

- **SORTIES DES SOCIETES LOEFFEL MÜHLEN ET LOEFFEL LOGISTIK**

En date du 20 juin 2013, le groupe GMS a conclu avec Monsieur LOEFFEL la sortie du sous-pôle LOEFFEL, composé des sociétés LOEFFEL MÜHLEN et LOEFFEL LOGISTIK.

Parallèlement la société LOEFFEL MÜHLEN a cédé à la société RHEINTAL MÜHLEN les titres de la société REISS, intégralement détenus par LOEFFEL MÜHLEN (cf. ci-après), ainsi qu'un terrain et une partie de sa clientèle.

- **RACHAT DE LA SOCIETE REISS MÜHLEN**

Dans le cadre de la négociation de sortie du pôle LÖFFEL du groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG, les titres de la société REISS MÜHLEN ont été rachetés par la société RHEINTAL MÜHLE.

Les titres ont été valorisés dans le cadre des négociations avec la société LÖFFEL MÜHLEN à 1,5 M€. Cette valeur est inférieure à la valeur estimée des titres à la date d'acquisition sur la base d'une méthode établie sur la rentabilité future de la structure, soit 2,37 M€.

L'écart avec la valeur de marché des titres est constitué par le montant de l'endettement que le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG a repris dans ses comptes, soit 875 K€. Ce montant constitue un complément de prix à l'acquisition de la société REISS MÜHLEN qui, conformément à IFRS 3, a été imputé sur les capitaux propres – part du groupe.

4.5. OPERATIONS REALISEES AVEC DES SOCIETES LIEES

En milliers d'euros

	Charges	Produits	Créances	Dettes
Ventes de produits finis	0	1 986	0	0
Prestations de service	713	0	0	0
Produits financiers	0	46	0	0
Charges financières	48	0	0	0
Dividendes	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Clients	0	0	52 323	0
Fournisseurs	0	0	0	741
Comptes courants	0	0	570	11 217
Total	760	2 032	52 892	11 958

Présentation des comptes consolidés 2012 pro forma intégrant les sociétés BOULANGERIE DU MOULIN et MOULIN DE LA COTE DES ROSES.

BILAN CONSOLIDE 31/12/2012 PRO FORMA

En milliers d'€uros

BILAN ACTIF	31/12/2012 (Pro Forma)	31/12/2012 (initial)	31/12/2012 (impact BOULANGERIE DU MOULIN & MOULIN DE LA COTE DES ROSES)
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles (hors droits de mouture)	6 143	5 989	154
Immobilisations incorporelles (droits de mouture)	20 026	20 026	-
Immobilisations corporelles (hors crédit bail et locations financières)	32 250	32 168	82
Immobilisations corporelles (Crédit bail et locations financières)	5 627	5 627	-
Immeubles de placement	2 901	2 901	-
Participations comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	216	216	-
Autres actifs financiers	21 381	21 366	15
Impôts différés actif	1 460	1 460	-
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	90 004	89 753	250
ACTIFS COURANTS			
Stocks	20 396	20 386	10
Clients	72 874	72 860	15
Autres débiteurs	9 489	9 238	250
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 732	3 719	13
Actifs destinés à être cédés	-	-	-
TOTAL ACTIFS COURANTS	106 491	106 203	288
TOTAL DES ACTIFS	196 495	195 956	539

BILAN PASSIF	31/12/2012 (Pro Forma)	31/12/2012 (initial)	31/12/2012 (impact BOULANGERIE DU MOULIN & MOULIN DE LA COTE DES ROSES)
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère	40 481	40 346	135
Résultat de l'exercice	(5 499)	(5 545)	46
Intérêts minoritaires	3 041	3 041	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	38 023	37 842	181
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts portant intérêts (hors crédit bail et locations financières)	14 887	14 878	9
Emprunts portant intérêts (Crédit bail et locations financières)	2 105	2 105	-
Provision pour pension et avantages assimilés	1 831	1 831	-
Autres provisions	30 497	30 497	-
Impôts différés passif	4 935	4 935	-
Autres dettes	2 205	2 205	-
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	56 460	56 452	9
PASSIFS COURANTS			
Emprunts portant intérêts (hors crédit bail et locations financières)	36 368	36 279	90
Emprunts portant intérêts (Crédit bail et locations financières)	48 153	48 153	-
Provision pour pension et avantages assimilés	993	993	-
Autres provisions	-	-	-
Impôts différés passif	16 497	16 238	259
Autres dettes	-	-	-
TOTAL PASSIFS COURANTS	102 011	101 663	349
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	196 495	195 956	539

RESULTAT CONSOLIDE 31/12/2012 PRO FORMA
En milliers d'€uros

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2012 (Pro Forma)		31/12/2012 (initial)		31/12/2012 (impact BOULANGERIE DU MOULIN & MOULIN DE LA COTE DES ROSES)	
Chiffre d'affaires	285 256		284 583		673	
Autres produits de l'activité	-		-		-	
Total produits	285 256	100,00%	284 583	100,00%	673	100,00%
Achats consommés	(201 471)	-70,63%	(201 248)	-70,72%	(223)	-33,16%
Variation de stocks produits finis & en cours de production	(241)	-0,08%	(240)	-0,08%	(0)	-0,02%
Charges du personnel	(22 649)	-7,94%	(22 327)	-7,85%	(322)	-47,83%
Charges externes	(53 314)	-18,69%	(53 124)	-18,67%	(190)	-28,19%
Impôts et taxes	(6 885)	-2,41%	(6 875)	-2,42%	(10)	-1,48%
Dotations aux amortissements	(4 968)	-1,74%	(4 951)	-1,74%	(16)	-2,40%
Dotations aux provisions	(3 170)	-1,11%	(3 170)	-1,11%	-	0,00%
Autres produits et charges d'exploitation	4 361	1,53%	4 279	1,50%	82	12,18%
Résultat opérationnel courant	(3 081)	-1,08%	(3 075)	-1,08%	(6)	-0,90%
Autres produits et charges opérationnels	(163)	-0,06%	(166)	-0,06%	4	0,53%
Résultat opérationnel	(3 244)	-1,14%	(3 241)	-1,14%	(2)	-0,37%
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 016	0,36%	1 016	0,36%	-	0,00%
Coût de l'endettement financier brut	(3 545)	-1,24%	(3 545)	-1,25%	-	0,00%
Coût de l'endettement financier net	(2 529)	-0,89%	(2 529)	-0,89%	-	0,00%
Autres produits et charges financiers	(266)	-0,09%	(311)	-0,11%	45	6,66%
Charge d'impôts	(1 276)	-0,45%	(1 279)	-0,45%	3	0,52%
Résultat net des sociétés intégrées	(7 314)	-2,56%	(7 360)	-2,59%	46	6,81%
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	11	0,00%	11	0,00%	-	0,00%
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	(7 303)	-2,56%	(7 349)	-2,58%	46	6,81%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-		-		-	
Résultat net	(7 303)	-2,56%	(7 349)	-2,58%	46	6,81%
Part du groupe	(5 499)		(5 545)		46	
Intérêts minoritaires	(1 804)		(1 804)		(0)	
Résultat net part du groupe par action	(65,570 €)		(66,117 €)		0,547 €	
Résultat net dilué part du groupe par action	(65,570 €)		(66,117 €)		0,547 €	
ETAT DU RESULTAT NET GLOBAL	31/12/2012 (Pro Forma)		31/12/2012 (initial)		31/12/2012 (impact BOULANGERIE DU MOULIN & MOULIN DE LA COTE DES ROSES)	
Résultat net part du groupe	(5 499)		(5 545)		46	
Ecart de conversion	-		-		-	
Réévaluation des intruments dérivés de couverture	-		-		-	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	5 728		5 728		-	
Réévaluation des immobilisations	555		555		-	
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-		-		-	
Quote-part des gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-		-		-	
Impôts	-		-		-	
Total des gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part du groupe	6 283		6 283		-	
Résultat net et gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part du groupe	784		738		46	
Résultat net et gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	-		-		-	
Résultat net et gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres	784		738		46	

Note 5 : BILAN PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Rubriques	MEUNERIE	MALTERIE	DAKATINE	NEGOCE	HOLDING	IMMOBILIER	TOTAL GENERAL	Regroupement sociétés acquises en 2013
BILAN ACTIF								
ECART D'ACQUISITION	243	0	0	6	0	88	337	337
ACTIFS NON COURANTS								
Immobilisations incorporelles	26 317	55	0	1	0	0	26 373	154
Immobilisations corporelles (hors crédit bail et locations financières)	22 512	4 792	203	47	50	1 900	29 504	(370)
Immobilisations corporelles (Crédit bail et locations financières)	3 526	0	12	0	0	0	3 538	352
Immeubles de placement	0	0	0	0	0	1 312	1 312	95
Participations comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	240	0	0	0	0	0	240	0
Autres actifs financiers	6 308	0	9	634	14 437	0	21 388	5
Impôts différés actif	499	0	10	2	61	729	1 302	3
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	59 402	4 847	233	684	14 548	3 942	83 656	239
ACTIFS COURANTS								
Stocks	18 797	2 882	527	280	0	0	22 486	7
Clients	60 504	3 293	1 600	4 920	661	5	70 984	77
Autres débiteurs	5 556	323	12	288	3 896	6	10 081	104
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 045	1 137	9 471	69	(24 191)	52	5 583	13
Actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL ACTIFS COURANTS	103 902	7 636	11 610	5 557	(19 634)	64	109 134	201
Contrepartie Intra-Groupe	(95 247)	(4 399)	1 752	(1 168)	101 784	(2 722)	(0)	(576)
TOTAL DES ACTIFS	68 299	8 085	13 595	5 079	96 698	1 371	193 127	200
BILAN PASSIF								
CAPITAUX PROPRES								
Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère	(19 010)	3 699	12 136	54	34 400	218	31 498	(0)
Résultat de l'exercice	(5 693)	605	243	(158)	1 161	1 348	(2 494)	25
Solde des Actifs / Passifs transférés	2 540	0	0	0	(2 172)	(368)	0	0
Intérêts minoritaires	(2 405)	0	0	(356)	5 911	(120)	3 030	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(24 567)	4 305	12 379	(460)	39 300	1 079	32 035	25
PASSIFS NON COURANTS								
Emprunts portant intérêts (hors crédit bail et locations financières)	3 354	0	(0)	5	9 796	191	13 346	(52)
Emprunts portant intérêts (Crédit bail et locations financières)	1 205	0	0	0	0	0	1 205	(93)
Provision pour pension et avantages assimilés	1 811	80	35	5	0	0	1 931	9
Autres provisions	530	1	0	625	28 135	59	29 351	0
Impôts différés passif	283	932	0	9	1 376	168	2 768	0
Autres dettes	583	278	227	131	1 080	3	2 302	14
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	7 767	1 291	262	776	40 386	420	50 903	(123)
PASSIFS COURANTS								
Fournisseurs	31 046	1 683	475	1 021	0	25	34 251	107
Part à court terme des emprunts portant intérêts (hors crédit bail et locations financières)	39 146	224	376	3 425	8 396	45	51 612	53
Part à court terme des emprunts portant intérêts (Crédit bail et locations financières)	833	0	0	0	(0)	0	833	93
Passif d'impôt exigible	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres créditeurs	22 471	582	102	317	0	21	23 493	45
Autres provisions	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL PASSIFS COURANTS	93 495	2 489	954	4 763	8 396	92	110 189	298
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	76 695	8 085	13 595	5 079	88 082	1 590	193 127	200

Note 6 : COMPTE DE RESULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITE

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2013	TOTAL GENERAL		MEUNERIE		MALTERIE		DAKATINE		NEGOCE		HOLDING		IMMOBILIER		Impact des regroupement d'entreprises
	30/06/2013	30/06/2012	30/06/2013	30/06/2012	30/06/2013	30/06/2012	30/06/2013	30/06/2012	30/06/2013	30/06/2012	30/06/2013	30/06/2012	30/06/2013	30/06/2012	
Chiffre d'affaires	128 524	145 026	114 766	131 822	9 922	8 098	2 961	3 011	842	1 808	0	238	33	50	359
Autres produits de l'activité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total produits	128 524	145 026	114 766	131 822	9 922	8 098	2 961	3 011	842	1 808	0	238	33	50	359
<i>Evolution N / N-1</i>	<i>-11,38%</i>		<i>-12,94%</i>		<i>22,52%</i>		<i>-1,66%</i>		<i>-53,41%</i>		<i>-100,00%</i>		<i>-33,99%</i>		
Achats consommés	(93 648)	(100 642)	(84 773)	(91 186)	(6 662)	(6 546)	(1 559)	(1 434)	(654)	(1 475)	0	(1)	0	0	(108)
Variation de stocks produits finis & en cours de production	(1 419)	(399)	(845)	(130)	(521)	(237)	(52)	(32)	0	0	0	0	0	0	(2)
Charges du personnel	(10 833)	(11 301)	(7 595)	(8 435)	(305)	(317)	(121)	(125)	(119)	(158)	(2 693)	(2 267)	0	0	(136)
Charges externes	(23 586)	(29 001)	(17 841)	(23 766)	(1 169)	(1 162)	(492)	(347)	(120)	(296)	(3 858)	(3 412)	(106)	(18)	(68)
Impôts et taxes	(3 417)	(3 440)	(2 979)	(2 961)	(198)	(98)	(32)	(30)	(17)	(15)	(181)	(327)	(9)	(9)	(4)
Dotations aux amortissements	(2 242)	(2 440)	(1 171)	(1 344)	(111)	(136)	(13)	(9)	(5)	(4)	(772)	(685)	(170)	(261)	(7)
Dotations aux provisions	(1 991)	(343)	(1 944)	(315)	(11)	(21)	(1)	(2)	(34)	(6)	0	0	0	0	(1)
Autres produits et charges d'exploitation	2 183	1 940	2 107	665	62	1 362	(5)	(5)	1	1	7	(203)	12	120	14
<i>Contrepartie Intra-groupe (Exploitation)</i>	<i>0</i>	<i>(0)</i>	<i>(5 435)</i>	<i>(6 545)</i>	<i>(2)</i>	<i>(2)</i>	<i>(444)</i>	<i>(443)</i>	<i>(42)</i>	<i>(24)</i>	<i>5 622</i>	<i>6 790</i>	<i>301</i>	<i>226</i>	<i>29</i>
Résultat opérationnel courant	(6 427)	(600)	(5 711)	(2 195)	1 004	940	242	584	(148)	(168)	(1 876)	132	61	107	75
<i>Evolution N / N-1</i>	<i>-971,44%</i>		<i>-160,17%</i>		<i>6,79%</i>		<i>-58,66%</i>		<i>12,06%</i>		<i>-1525,04%</i>		<i>-42,76%</i>		
Autres produits et charges opérationnels	2 994	105	383	134	(54)	(4)	0	(1)	0	(60)	1 360	37	1 305	0	(0)
Résultat opérationnel	(3 433)	(495)	(5 328)	(2 061)	950	936	242	583	(148)	(229)	(516)	168	1 367	107	75
<i>Evolution N / N-1</i>	<i>-593,46%</i>		<i>-158,51%</i>		<i>1,45%</i>		<i>-58,55%</i>		<i>35,49%</i>		<i>-406,42%</i>		<i>1176,65%</i>		
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	280	1 188	225	1 081	1	9	(0)	0	0	5	53	92	0	0	0
Coût de l'endettement financier brut	(1 778)	(1 750)	(1 120)	(956)	(13)	(17)	(37)	(31)	(8)	(8)	(591)	(728)	(10)	(11)	(1)
<i>Contrepartie Intra-groupe (Financier)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>(64)</i>	<i>(495)</i>	<i>1</i>	<i>5</i>	<i>158</i>	<i>70</i>	<i>(42)</i>	<i>(14)</i>	<i>(48)</i>	<i>437</i>	<i>(4)</i>	<i>(3)</i>	<i>0</i>
Coût de l'endettement financier net	(1 498)	(562)	(958)	(370)	(11)	(3)	121	39	(50)	(16)	(587)	(199)	(14)	(14)	(1)
<i>Evolution N / N-1</i>	<i>-166,35%</i>		<i>-159,23%</i>		<i>-333,53%</i>		<i>207,10%</i>		<i>-203,32%</i>		<i>-194,66%</i>		<i>3,62%</i>		
Autres produits et charges financiers	984	98	482	(248)	0	0	1	0	4	26	497	320	(0)	0	0
Charge d'impôts	1 149	(404)	(97)	(180)	(334)	(310)	(121)	(209)	(4)	(5)	1 705	313	0	(14)	0
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	24	10	24	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	(2 774)	(1 355)	(5 878)	(2 849)	605	624	243	413	(197)	(224)	1 099	602	1 353	79	74
Résultat net d'impôt activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net	(2 774)	(1 355)	(5 878)	(2 849)	605	624	243	413	(197)	(224)	1 099	602	1 353	79	74
<i>Evolution N / N-1</i>	<i>-104,79%</i>		<i>-106,30%</i>		<i>-3,06%</i>		<i>-41,29%</i>		<i>12,05%</i>		<i>82,69%</i>		<i>1608,90%</i>		
Part du groupe	(2 494)	(681)	(5 693)	(2 448)	605	624	243	413	(158)	(106)	1 161	760	1 348	76	25
Intérêts minoritaires	(280)	(674)	(185)	(401)	0	0	0	0	(39)	(118)	(62)	(158)	5	3	49
Résultat par action	(29,734 €)	(8,117 €)	(67,879 €)	(29,189 €)	7,215 €	7,443 €	2,893 €	4,928 €	(1,881 €)	(1,260 €)	13,842 €	9,056 €	16,077 €	0,905 €	0,298 €